

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Séance du
14 Mai 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT, le LUNDI 14 MAI 2007 à 18 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 30 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 23 Février 2007.

Etaient présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Michel CAMINADE ; M. Jean QUERBES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; M. Dominique RENARD ; Mme Dominique PIGEAU ; Mme Marie Thérèse ALONSO ; M. Jean GARAY – Adjoint - M. Michel COUDERC ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; M. Jean Claude DISSES ; Mme Marie Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; Mme Joëlle FERRER
Mme Sylvie RICAUD ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme M.Thérèse FRANCOIS-PONCET ; Mme Danièle METGE ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Laurence MAIOROFF ; Mme M. Françoise MASSALAZ ; M. Jean Pierre BOULHOL ; Mme Janine LAUDAT-MAITRE
Mme Annie GOURGUE ; Mme Isabelle LABADIE-LEMIERE ; Mme Claudine FORT ; M. René HESME - Conseillers Municipaux

Pouvoirs :

Mme TIXIER à M. VEYRET
Mme HENRY à Mme PITOUS
M. MATEOS à Mme ALONSO
M. LOUAN à M. COUDERC
M. CLOUCHE à Mme RICAUD
M. MAUROUX à Mme MASSALAZ

Absents :

Mme Marie-Josèphe CABRIT – M. Jacques RAUNIER ; M. Daniel SOULIGNAC

SOMMAIRE

	Décisions du Maire	<i>p.7</i>
01	Urbanisme – Projet Urbain – Marché de Définition relatif à l’Aménagement des Espaces Publics Majeurs du Centre Ville Historique – Décision -	<i>p. 10</i>
02	Tapie-Mondésit : projet de rénovation urbaine - Dossier ANRU-Lancement des procédures phase pré-opérationnelle	<i>p. 35</i>
03	SEM 47 – Bilan prévisionnel révisé annuel de la ZAC Agen Sud	<i>p. 42</i>
04	Sinistre de l'immeuble 15 rue Jean Terles - Acceptation de l'indemnité de règlement	<i>p. 43</i>
05	Bâtiments – Fourniture de variateur d’éclairage public – Appel d’offres ouvert – Marché à bons de commande – Approbation du DCE –	<i>p.44</i>
06	Urbanisme – Projet urbain – Convention Publique d’Aménagement SEM 47 – Approbation du rapport d’activités de l’année 2006 et du bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2006	<i>p.46</i>
07	Voirie - Campagne de réfection de chaussées 2007 - Approbation du DCE	<i>p.47</i>
08	Assainissement - Prise en charge de travaux de protection contre les inondations pluviales venues de la rue, pour les immeubles, 199, 203 et 209, rue Pierre Paul de Riquet –	<i>p.48</i>
09	Assainissement – Exonération de la Participation pour Raccordement à l’Egout (PRE) pour les raccordements à un égout unitaire dans le bassin versant des Ladres, en contrepartie de la mise en place d’une fosse de récupération des eaux usées en amont du raccord	<i>p.50</i>
10	Assainissement – Avenant n° 2 au contrat d’affermage pour l’exploitation et l’entretien des réseaux d’assainissement – Prolongation du contrat	<i>p.52</i>

11	Assainissement : Avenant à la convention de l'opération "Branchement Assainissement Conforme" de mai 2006 - Extension du périmètre à enquêter	<i>p.54</i>
12	Convention de prestations entre la ville et le CCAS	<i>p.56</i>
13	Politique de la ville - Dotation Sociale Urbaine Année 2006 – Rapport d'activité	<i>p.57</i>
14	Politique de la ville - Avenant n° 2 au protocole d'accord du PLIE»	<i>p.61</i>
15	Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention à la Direction Régionale de l'Action Culturelle	<i>p.63</i>
16	Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention au Conseil Régional d'Aquitaine	<i>p.64</i>
17	Théâtre - Aide à la programmation et au développement - Demande de subvention au Conseil Général de Lot et Garonne	<i>p.65</i>
18	Convention avec le Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise	<i>p.66</i>
19	Fixation des taux maxima de promotion applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C de la Ville d'Agen	<i>p.68</i>
20	Conventions entre la Ville d'Agen et le SDIS 47	<i>p.71</i>
21	Modification du tableau des effectifs	<i>p.72</i>
22	Subventions aux associations et conventions	<i>p.74</i>
23	Subvention exceptionnelle d'équipement aux Restaurants du Coeurs – Relais du coeur 47	<i>p.82</i>
24	Subvention d'équipement à l'Association diocésaine – Evêché d'Agen pour la restauration de la chapelle du Martrou	<i>p.84</i>
25	Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Logis 47 pour la construction de 10 logements locatifs rue Saint Fiary à Agen	<i>p.86</i>

26	Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Logis 47 pour la construction de 6 logements locatifs ruelle Saint Fiary à Agen	<i>p.88</i>
27	Garantie d'emprunt à la SA d'HLM Logis 47 pour la construction de 10 logements locatifs rue Descayrat à Agen	<i>p.90</i>
	Questions diverses	<i>p. 92</i>

M. VEYRET

La séance est ouverte.

Le quorum est atteint. Mme Bories-Matallah est désignée comme secrétaire de séance.

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 5 Mars dernier ? Aucune observation de votre part. Je vous remercie.

Passons immédiatement à l'étude des rapports, car je souhaite que nous prenions le temps nécessaire pour débattre du rapport n°1 sur l'aménagement du centre-ville.

M. Caminade nous présente tout d'abord le rapport sur les décisions du Maire.

DECISIONS DU MAIRE

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 5 Mars 2007, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1943** Attribution du marché webcam
- 1944** Conception, organisation et réalisation de la 3ème édition du Grand Pruneau Show
- 1945** Réserves du Musée : construction de racks à tableaux
- 1946** Achats de consommables informatiques 2007
- 1947** Inspection caméra et tests d'étanchéité des réseaux d'assainissement - Campagne 2007
- 1948** Mise à disposition par la Ville d'AGEN d'un local communal situé à Tapie Mondésir - 6 rue E. Herriot- Bâtiment D, au profit de Mme Nadjat MEDOUDA
- 1949** Impasse Jean-François Bladé - Renouvellement du collecteur d'assainissement unitaire
- 1950** Immeuble Casa rue Garonne - Aménagement des locaux
- 1951** Stade Armandie - Construction tribune - Travaux complémentaires : climatisation boutique et auvents sur guichets
- 1952** Aménagement de la maison des syndicats - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'ouvrage
- 1953** Mise à disposition par la Ville d'AGEN de la salle Jean Terles située au Centre Culturel André Malraux 6, Rue Ledru Rollin à AGEN au profit de l'Association ARGO
- 1954** Recyclage du matériel informatique obsolète par Tri-Action
- 1955** Achats de Terreaux et Paillages 2007
- 1956** Aménagement des archives et réserves du Musée - Avenant 1 au lot 2 Etanchéité toiture terrasse - Avenant 1 au lot 3 Menuiserie alu-serrurerie - Avenant 1 au lot 4 Menuiserie bois - Avenant 1 au lot 5 Plâtrerie-carrelage-faux plafonds - Avenant 1 au lot 6 Electricité - Avenant 1 au lot 7A Plomberie-chauffage-VMC - Avenant 1 au lot 7B Rafraîchissement - Avenant 1 au lot 9 Peinture

- 1957** Stade Armandie : Construction d'une tribune - Avenant 1 au lot 1 Gros Oeuvre - Avenant 1 au lot 4 Menuiserie alu-serrurerie - Avenant 1 au lot 9 VRD - Avenant 1 au lot 11 Electricité -téléphone
- 1958** Conception du plan d'accompagnement annuel en communication 2007
- 1959** Parc des Sports - Station de pompage : modification de la régulation
- 1960** Achat matériel de Théâtre pour 2007
- 1961** Parc des Sports : Extension vestiaires- Avenant 1 au lot 5- Menuiserie intérieure bois- Avenant 1 au Lot 6- Cloisons Briques sols et murs carrelés- Avenant 1 au Lot 8- électricité Avenant 1 au Lot 9- Chauffage VMC - Avenant 1 au Lot 10- Plomberie sanitaire
- 1962** Marquage de la voirie agenaise 2007
- 1963** Achat de désherbants 2007
- 1964** Marché à procédure adaptée : Organisation d'une exposition «Collections privées d'art contemporain dans le Sud-Ouest » par le musée des Beaux-Arts d'Agen du 23 juin au 29 octobre 2007 : Lot 1 : Impression – Imprimer des documents de communication - Lot 2 : Edition – Editer et diffuser un catalogue- Lot 3 : Communication-Presses – Assurer la promotion de l'exposition au niveau régional, national.
- 1965** Travaux de confortement -Chemin de Tourteras
- 1966** Campagnes de relevés topographiques 2007
- 1967** Maison médiévale - Restauration de la toiture
- 1968** Stadium - Mise en conformité sanitaire
- 1969** Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au contrôle des délégations de service public de l'eau potable et de l'assainissement
- 1970** Etude-diagnostic des réseaux d'assainissement
- 1971** Immeuble CASA : Aménagement des locaux – Avenant 1 au lot n°7 Revêtement de sols
- 1972** Achat de fournitures pour signalisation verticale

M. CAMINADE

Je vous prie de m'excuser de cette énumération fastidieuse. Lorsque vous avez reçu la liasse des rapports, je pense que vous avez pu les regarder dans le détail.

M. VEYRET

Puisque vous n'avez pas de questions, nous allons passer au rapport le plus important de ce Conseil municipal. En effet, il concerne une action que nous menons depuis plus d'un an et demi avec un Comité de pilotage, en concertation avec la population et les différents acteurs. Aujourd'hui, nous devons prendre une décision sur ce projet.

Je demande donc à M. Couderc, Président du Comité de pilotage –et conseiller municipal-, de nous faire la présentation de ce rapport.

01 – URBANISME – PROJET URBAIN – MARCHÉ DE DÉFINITION RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS MAJEURS DU CENTRE-VILLE HISTORIQUE - DECISION

M. COUDERC – Conseiller Municipal

Dans le cadre de son projet urbain de développement durable, la ville d'Agen a mis en œuvre une palette très complète d'outils d'aménagement visant à la fois à protéger et à aménager son patrimoine urbain architectural et paysager.

Par délibération du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal décidait de compléter son dispositif opérationnel du projet urbain par un vaste programme de réhabilitation, de valorisation et de redynamisation des espaces publics majeurs de la ville historique afin de relever le défi de l'attractivité du centre ville d'Agen.

Par délibération du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer trois marchés de définition avec trois équipes de concepteurs pluridisciplinaires composées pour chacune d'elle d'un architecte, d'un urbaniste, d'un paysagiste, ainsi que de spécialistes de l'aménagement urbain et des déplacements, sélectionnées après un appel d'offres de niveau européen.

Après réception de 32 candidatures et audition de 6 équipes, les trois cabinets suivants ont été retenus :

- Cabinet d'architecte urbaniste mandataire :
QUINTANILLA-TURCEY à Bordeaux
Associé au paysagiste Emmanuelle Crouzet de Bordeaux
- Cabinet d'Architecte Urbaniste Paysagiste
Antoine GARCIA-DIAZ à Montpellier
- Groupe C.E.U. de Nantes (Conseils et Etudes Urbaines) Patrice Carudel,
mandataire associé à l'Agence Bertrand Paulet, paysagiste de Paris.

I/ LE CHOIX DE LA PROCEDURE ET LA DEMARCHE PARTICIPATIVE :

Parallèlement, la ville constituait un groupe de pilotage composé d'élus municipaux de toutes tendances auxquels se sont joints des personnalités qualifiées puis des membres des comités de quartier.

a/ le Groupe de Pilotage et le travail des concepteurs :

Dans une *phase préparatoire*, de janvier à juin 2006, le Groupe de Pilotage a défini le périmètre de rénovation et arrêté, des thèmes de travail, un pré programme.

- puis au cours d'une *phase de travail dite mutualisée* de juillet à novembre 2006, le groupe de pilotage a dialogué avec les équipes de concepteurs pour élaborer un programme à partir des enjeux et des orientations dégagés en commun.
- la *seconde phase dite individualisée* a permis aux trois équipes de traduire ce programme à travers trois projets distincts et concurrents. Cette seconde phase s'est terminée par la remise de trois projets et

l'audition des trois équipes de concepteurs par le groupe de pilotage le 25 janvier 2007.

Tout au long de l'élaboration de ce dossier, l'information, la concertation, la consultation citoyenne ainsi que le débat public se sont progressivement instaurés entre la municipalité, le groupe de pilotage et les Agenais afin d'éclairer au mieux le choix du projet qui devra dessiner le nouveau visage de notre centre ville.

La procédure choisie dite de « marché de définition » a permis de mener la réflexion sur un périmètre très large (l'hyper centre historique et commerçant et son réseau de voies et de places à rénover) en dialogue direct avec la maîtrise d'ouvrage et le groupe de pilotage tout au long de l'élaboration du projet.

Le choix de cette procédure s'est révélé judicieux et efficace. Face à un périmètre d'étude vaste et à un tissu urbain complexe (il ne s'agit pas simplement d'aménager quelques places), le projet s'est nourri d'une réflexion issue d'une perception globale du territoire concerné qui recouvre la totalité de la ville historique.

Quant à la procédure et au partenariat, ils ont permis un croisement des compétences multiples, une bonne complémentarité et un enrichissement de la réflexion.

b/ Déroulement de la procédure d'information, concertation, consultation citoyenne et débat public

Le débat public et la concertation mise en œuvre sont une nécessité intrinsèque à une telle démarche participative. Ils se sont déroulés en dix points, ont débuté au mois de juillet 2006 et se poursuivront tout au long de l'élaboration du projet (voir détail de cette concertation dans document « débat public, concertation et comptes rendus du groupe de pilotage ») :

- 1) Travail du groupe de pilotage élargi à diverses personnalités qualifiées depuis juillet 2006
- 2) Lancement de la concertation grand public par conférence de presse le 8 décembre 2006
- 3) Elargissement du groupe de pilotage aux comités de quartier à compter de décembre 2006 et ouverture d'un site internet dédié au projet urbain
- 4) Lancement d'un partenariat avec l'éducation nationale et l'inspection académique et travail des enfants des écoles sur la problématique de l'aménagement urbain et du paysage à partir de mars 2007
- 5) Envoi d'un questionnaire aux Agenais dans un spécial Agen.fr relatif au projet urbain semaine du 12 mars 2007.
- 6) Campagne d'affichage et d'information à partir de la semaine du 12 mars 2007
- 7) Ouverture d'un site de concertation et d'exposition Place des Laitiers relatif à la démarche et au projet à partir de la semaine du 19 mars 2007 incluant le rendu du travail des enfants des écoles.
- 8) Organisation de rencontres entre les Agenais et chacune des équipes de concepteurs au Théâtre Municipal (23 Mars, 28 mars, 4 avril 2007)

- 9) Restitution publique du questionnaire relatif au devenir du centre ville aux Agenais le 25 avril 2007 au théâtre municipal.
- 10) Durant cette période, Monsieur le Maire a organisé un tchat d'écoute et de dialogue avec les Agenais sur ce dossier.

II/ RAPPEL DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME : :

Les concepteurs doivent dégager une identité de la ville, symbolique de la richesse de son histoire mais aussi porteuse de son avenir.

Afin de rendre à Agen sa lisibilité et son attractivité pour tous les Agenais, comme pour les touristes et les visiteurs, quatre orientations sont retenues par le programme élaboré en partenariat entre le Groupe de Pilotage et les équipes de concepteurs :

1) La mise en valeur des places du centre ville et des espaces publics majeurs :

Les aménagements des places, boulevards, rues, jardins, promenades devront être adaptés à leur personnalité et leur identité propres. Trois objectifs majeurs devront être atteints :

- prévoir des liaisons entre ces divers espaces en considérant la logique et la dynamique du maillage originel de la ville ancienne
- ménager des espaces de détente, de convivialité et de repos pour les habitants et les promeneurs
- concilier la logique globale urbaine et patrimoniale avec la vocation particulière de chaque espace traité

Trois thèmes sont particulièrement développés à l'intérieur de cette orientation :

- la place du végétal dans la ville : doit être confortée par la revalorisation des espaces verts dégradés et les interventions doivent être en cohérence avec les objectifs majeurs
- la place de l'eau : la proximité immédiate de la Garonne et du Canal constituent des atouts essentiels qui doivent être valorisés. La place de l'eau doit être renforcée dans le secteur d'étude
 - l'unité du mobilier urbain : à rechercher afin de concourir à la bonne lisibilité de l'image du centre ville.

2) La problématique des déplacements : Les projets doivent concilier les différents types de déplacements et proposer des solutions argumentées au constat de l'omniprésence de la voiture en centre ville. Le confort des piétons et des déplacements doux doit être privilégié.

3) l'animation et l'adaptation des espaces publics :

- mise en lumière nocturne des sites majeurs.
- multifonctionnalité des espaces qui doivent être polyvalents tout en garantissant une qualité de vie quotidienne

4) considération et traitement des bâtiments singuliers : les propositions doivent prendre en compte le patrimoine bâti et proposer le cas échéant le traitement des bâtiments singuliers (marché parking, stadium ...)

Cette procédure d'aménagement, de concertation participative et de débat public a permis à la maîtrise d'ouvrage assistée d'un groupe de pilotage fortement structuré (voir documents : « débat public, concertation et comptes rendus du groupe de pilotage ») de présenter les propositions suivantes :

III - LE CHOIX D'UN SCHEMA DIRECTEUR :

Afin d'assurer dans le temps et dans l'espace la cohérence recherchée d'un projet global de centre ville, le choix du comité de pilotage et de la maîtrise d'ouvrage s'oriente sur la proposition du schéma directeur durable d'aménagement urbain, architectural et paysager de l'équipe Garcia Diaz de Montpellier.

En effet, le projet proposé est conforme au diagnostic et au schéma dégagés en commun par les trois équipes. Il est à la fois sobre et séduisant dans ses lignes directrices et constitue une analyse très complète des potentialités de ce cœur de ville.

Les aménagements proposés s'inspirent de la trame urbaine du site structurés en ceinture, portes d'entrées, pôles de centralité, liaisons et respiration, participent ainsi à l'affirmation d'une identité forte de ce cœur de ville à redynamiser.

Ce schéma directeur comporte aussi des propositions très ambitieuses sur le long terme, qui constituent des axes de réflexion pour les années à venir :

- un *pôle multimodal de la gare* qui peut se décliner en plusieurs étapes selon l'arrivée ou non du train à grande vitesse en centre ville.
- une *proposition d'aménagement du gravier* ambitieuse en poumon vert futur de la ville, un lien de respiration et d'ouverture sur la Garonne incluant le recouvrement de la voie sur berge sur 500 mètres. Cette proposition offre ainsi une alternative à la densité de l'espace urbain du centre ancien venant utilement compléter les aménagements le long du canal et constituant une reconquête des berges de la Garonne par la ville.
- le *plan de déplacement* associé à ces aménagements devra être analysé dans le détail, discuté et vérifié, mais constitue une base de proposition réaliste.

Globalement les propositions de l'équipe, comme l'exige le programme, tendent à diminuer le trafic de transit inutile à l'animation commerciale du centre ville au profit d'un meilleur confort des piétons, de la déambulation commerciale, des deux roues et des transports en commun.

Ils optimisent la gestion du parc de stationnement en réduisant l'impact des espaces occupés par l'automobile à l'intérieur du boulevard de ceinture et en augmentant l'offre sur les entrées du centre ville (un parking est proposé sur le pôle multimodal de la gare et

un autre sera à considérer dans le cadre d'une restructuration urbaine globale de la place du Pin restant à définir).

Par ailleurs, outre les déplacements, trois autres thèmes transversaux ont été traités de façon plutôt satisfaisante dans le cadre de ce schéma directeur et devront faire l'objet de choix définitifs dans la période à venir :

- la mise en valeur nocturne du centre ancien et de ses abords par un plan lumière global proposant une hiérarchisation cohérente des espaces en adéquation avec le schéma directeur proposé
- le mobilier urbain et les matériaux proposés répondent à des critères d'élégance, de modernité, de sobriété, de pérennité et de facilité d'entretien et constituent une bonne base de propositions à examiner par le groupe de pilotage et la maîtrise d'ouvrage.
- le plan vert répond au programme fixé par le groupe de pilotage renforcé par les résultats de la consultation de la population : verdissement des boulevards de ceinture par des plantations d'alignement appuyées, renforcement des liaisons des parcs du Pin à l'est, du jardin de Jayan et de la Place Fallières au sud est, du Gravier à l'ouest, et de la Prairie du Pont Canal ainsi que du Canal au nord. Enfin une proposition très ambitieuse du traitement de long terme du gravier et des axes Gambetta et de Gaulle a pour objectif à la fois de retrouver un lien fort, perdu au cours du temps entre le cœur de ville et les bords de Garonne, et de reconstituer à terme un poumon vert indispensable en bordure immédiate de ce centre venant appuyer utilement la promenade du Canal.

L'équipe GARCIA DIAZ propose un parti urbanistique, architectural et paysager qui tente de répondre concrètement à des impératifs de fonctionnalité, d'esthétique, de valorisation, de développement durable et d'intégration dans le paysage urbain d'Agen.

Le parti d'aménagement proposé est :

- porteur d'une image de qualité de vie, de meilleur confort, de dynamisme et de sécurité propres à la modernité.
- respectueux des pratiques traditionnelles des lieux,
- suffisamment concret et à la fois ambitieux.

Ce schéma directeur constitue un travail dans l'esprit de chaque lieu dans le cadre d'un projet global et se nourrit d'une bonne perception du territoire. Il est donc proposé de retenir ce schéma directeur durable d'aménagement urbain, architectural et paysager qui possède le potentiel d'être développé et d'intégrer des adaptations nécessaires dans le temps.

.../..

IV- AMENDEMENTS PROPOSES AU SCHEMA DIRECTEUR DE L'EQUIPE GARCIA DIAZ ET ADAPTATIONS RESTANT A REALISER

Il est proposé toutefois que le projet de l'équipe Garcia Diaz soit amendé en ce qui concerne les points suivants :

Points non retenus :

- l'aménagement de la Place Armand Fallières proposé ne semble pas réaliste en raison de la présence actuelle d'un écrin végétal remarquable que l'on ne saurait déstructurer.
- La proposition de traitement du cours Victor Hugo qui vient d'être rénové et dont les principes d'aménagement choisis s'intègrent parfaitement d'ores et déjà avec le schéma directeur proposé.

Points restant à préciser :

- Les grands principes du plan de déplacements proposé constituent une base de travail satisfaisante. Ils feront cependant l'objet d'un nouvel examen détaillé et d'une concertation poussée avec la population afin d'en vérifier la pertinence totale.
- Le choix du mobilier urbain et des matériaux reste à valider définitivement dans le cadre du groupe de pilotage.
- Les modalités d'aménagement de chaque place dans le cadre d'un programme qui sera établi par le groupe de pilotage et la maîtrise d'ouvrage.

Les points qui pourraient utilement compléter le schéma directeur proposé :

- a) les grands principes d'aménagement de la Place du Pin proposés par l'équipe constituent une réflexion de base tout à fait pertinente. Cependant, étant donné l'importance et la sensibilité de l'entrée Est de la ville, soulignées par l'ensemble des équipes et par la consultation de la population, la maîtrise d'ouvrage souhaite lancer une vaste réflexion d'urbanisme et d'aménagement sur cet espace. Son programme s'inspirera des réflexions des 3 équipes de concepteurs et intégrera, bien entendu, le marché du Pin, un parking de 300 à 600 places, la restructuration du jardin du Pin ainsi que des îlots urbains environnants qui pourraient à terme inclure commerces et services. A cet effet, il y a nécessité de lancer une large concertation urbanistique d'ensemble afin d'arrêter un projet d'aménagement définitif sur ce lieu à la hauteur des enjeux.
- b) A moyen terme la maîtrise d'ouvrage propose dans le même esprit de lancer une réflexion de même type sur la base de la proposition de l'équipe C.E.U. de Nantes consistant à valoriser la partie sud du Canal par un traitement architectural et paysager intégrant les activités nautiques, une promenade piétonne et une meilleure liaison piétonne sécurisée centre ville – coteau.

- c) Enfin, la même démarche sera nécessaire sur le devenir du stadium après avoir travaillé sur le programme définitif de cet équipement.
- d) A court terme, un circuit touristique et patrimonial étroitement lié au parcours commercial du centre ville viendra appuyer la démarche de reconquête de l'attractivité de ce centre ville.

V- FINANCEMENT DE L'OPERATION

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de ses actions, la ville inscrira annuellement un budget de 2 à 3 millions TTC destiné à financer la tranche annuelle de travaux choisie relative à ce projet.

VI - REALISATION DES TRAVAUX, MARCHE D'EXECUTION

Pour la réalisation des travaux, la ville conformément à l'article 73 du Code des Marchés Publics procèdera à des consultations de maîtrise d'œuvre relatives aux différents lieux traités auprès des trois équipes de concepteurs ayant participé au marché de définition

M. COUDERC

Ce projet, qui a été largement exposé à la population, est sans doute l'un des plus ambitieux pour la ville depuis sans doute la fin du 19^{ème} siècle, et j'espère qu'il aboutira. Certes, il ne bouleverse pas le tissu urbain comme l'avait fait Jean Baptiste Durand, mais il propose de l'harmoniser, de l'unifier et de l'humaniser pour le mieux-être de tous.

Comme prévu dans le marché de définition, nous avons réalisé cette opération en suivant une méthode comportant dialogue et concertation –que nous avons d'ailleurs élargie-, puis par un programme qui est le cœur même de l'action, et enfin en vous proposant les choix retenus.

Le Comité de pilotage, que le Maire nous a demandé de constituer, est le premier volet d'un système de concertation et de dialogue. Le deuxième volet a été une concertation avec la population. Puis le noyau dur du groupe de pilotage –les Conseillers municipaux eux-mêmes- a très vite associé un grand nombre d'acteurs de la ville.

Je voudrais donc rendre hommage au travail de tous mes collègues –ce fut un travail d'équipe passionnant- et rappeler devant tous la composition de ce Comité de pilotage : Dominique Pigeau adjointe à l'urbanisme, Catherine Pitous adjointe au Maire, Alain Bédouret, André Mazière, Patricia Henry, Jean Garay, Marie Jo Cabrit, J. Paul Louan et Laurence Maioroff sont les conseillers municipaux qui ont travaillé avec l'aide du Maire, de celle très bienvenue de son Premier adjoint Michel Caminade et de notre ami Jean Claude Disses qui s'est beaucoup dépensé.

Nous avons, en outre, associé dès le 26 janvier 2006 la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, l'Union des Commerçants et Artisans en la personne de son Président, l'Office du tourisme, ainsi que les deux architectes des bâtiments de France qui se sont succédés et qui ont, tous deux, participé à nos travaux. Nous nous sommes également adjoint l'aide de spécialistes de l'histoire de la ville et des représentants des Comités de quartiers. Nous avons auditionné des représentants de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts, de l'Université du Temps libre, la Société des Amis du quartier St Hilaire, la Jeune chambre économique, l'association des marchés biologiques et d'autres personnalités. Nous avons, bien évidemment, été fortement aidés par les services municipaux auxquels je rends hommage, et nous avons reçu des aides à l'assistant maître de l'ouvrage.

Dans une première phase, a été dégagé un pré-programme jusqu'au 6 Juillet, date à laquelle nous avons accueilli les 3 équipes d'architectes-urbanistes-paysagistes. Ces dernières avaient, par délibération du 3 Juillet, été déclarées vainqueurs parmi les 32 équipes en lice et les 6 sélectionnées sur audition. Vous avez pu noter le travail d'équipe remarquable lorsqu'elles ont présenté leur projet au Théâtre.

La deuxième phase de cette méthode de participation a consisté en une procédure d'information, de concertation, de consultation citoyenne et de débat public.

Le groupe de pilotage m'a autorisé à rédiger le présent rapport afin que ce travail collectif reste dans les archives et que nous puissions en garder une mémoire assez détaillée. Je n'entrerai pas dans le détail de ces 20 heures de travail, d'un an et trois mois de travail assidu et trois villes visitées –l'une très tôt Cahors et les deux autres plus tardivement mais en plein cœur de nos travaux : Pau et Périgueux. Pourquoi ces villes ? Parce qu'étant en avance sur nous, elles avaient à nous apporter des enseignements afin de profiter de leurs expériences et d'éviter certaines erreurs.

Très rapidement, nous avons dégagé des points essentiels : la priorité des piétons, la nécessité de lieux de détente, l'unité du mobilier urbain, la place du végétal. Nous avons trouvé très intéressante la réaction des équipes dans la phase dite mutualisée du marché de définition, après la visite de la ville –de juillet à novembre-, la règle du jeu étant que tout le monde travaille ensemble : la ville –représentée par son groupe de pilotage-, avec les équipes -rivaux à la fin mais travaillant en équipe durant cette phase-.

Le premier constat des équipes a été le suivant : omniprésence de la voiture, espaces encombrés, mobilier urbain hétéroclite, patrimoine historique riche mais insuffisamment mis en valeur, trame de la ville pratiquement illisible et ville coupée de son fleuve. A partir de ce constat, les équipes nous ont proposé de mettre en valeur une ceinture verte, de recréer le maillage des places de centre-ville et de mettre en place des parkings de périphérie.

Le programme définitif est celui décrit dans le rapport :

- donner la priorité aux places, jardins, rues et promenades avec des liaisons entre ces différents espaces, ménager des espaces de détente et de convivialité, concilier la logique urbaine et patrimoniale, privilégier la place du végétal dans la ville, la place de l'eau et l'unité du mobilier urbain.

- sur la problématique des déplacements : priorité absolue au confort des piétons et aux déplacements doux des piétons, des cyclistes, des handicapés, des poussettes, etc..

- puis mise en lumière et adaptation des espaces publics –la mise en lumière n'étant pas seulement l'éclairage mais la mise en scène de la ville-, et multifonctionnalité des espaces qui doivent être polyvalents.

- enfin, nous avons demandé aux équipes de faire des propositions sur le Stadium et le Marché Parking.

Après cette phase mutualisée, la phase collective a pris fin et chaque équipe a travaillé jusqu'au 25/01/2007, date à laquelle un travail personnel de chaque équipe a été remis –constitué de variantes du travail commun remis le 26 novembre précédent-. Ces variantes ont permis de juger de la conformité de ce travail au programme, ainsi que de l'inventivité, du sérieux et de la solidité des équipes et du schéma proposé.

Au vu de l'examen de ces rendus et après en avoir discuté au Comité de pilotage, nous avons bien identifié les points forts et faibles de chaque équipe, et il nous est apparu que l'équipe Garcia-Diaz de Montpellier présentait le schéma le plus conforme au diagnostic, car sobre, séduisant dans ses lignes directrices et constitué surtout des potentialités du cœur de la ville.

C'est cette équipe –avec également celle de Bordeaux, qui était allée assez loin-, qui a le plus compris et le plus tenu compte de la réalité de centre-ville, composé de 25 places et placettes, d'un tissu urbain coupé en deux au 19^{ème} siècle par ce que nous appelons « les 4 boulevards » et dont vous avez vu que, même s'ils sont très beaux et que nous en sommes fiers- ils ont attiré à eux l'essentiel de l'activité. Nous devons donc redynamiser et rendre lisible tout le reste. |

En outre, ils ont été à peu près les seuls à tenir compte d'un axe négligé, l'axe Lafayette-Camille Desmoulins, ainsi que le secteur Nord-Est avec le quartier St Hilaire qui nous est très cher puisque nous menons une opération de réhabilitation majeure sur la charpente de l'église St Hilaire. Et je voudrais, ici, déplorer le vol de la Piéta qui est une perte majeure pour notre ville-, et sur la Tour des Pénitents.

L'équipe Garcia-Diaz a bien vu que la ville était un tout et ne se limitait pas à son rameau Ouest.

Nous avons également été sensibles aux propositions très ambitieuses sur le long terme. Elles constituent des axes de réflexion pour les années à venir, notamment le pôle multimodal qui peut se décliner en plusieurs étapes selon l'arrivée ou non du train à grande vitesse sur le centre-ville. A ce sujet, je me permets de lancer un appel à la mobilisation générale afin que le TGV ne passe pas « sous le nez » d'Agen. Je sais que le Maire a pris des contacts avec la SNCF ; mais il s'agit d'un combat qui doit, à mon sens, nous mobiliser tous.

Je vous informe que nous avons appris récemment, par le Moniteur des Travaux publics du 11 mai dernier, que l'équipe Garcia-Diaz avait gagné le marché de la réfection de tout le quartier de la gare de Chartres, avec un pôle multimodal de première ampleur,

preuve que le pôle multimodal n'est pas seulement une mode mais une nécessité pour toutes les villes moyennes et plus grandes.

Nous avons aussi été sensibles à une proposition ambitieuse d'aménagement du gravier en futur poumon vert de notre ville, lieu de respiration et avec, à plus long terme, l'idée du recouvrement de 500 mètres de voie sur berge pour la reconquête du fleuve, difficile en raison de la protection contre les inondations. Tous ont été frappés de la coupure entre la ville et son fleuve et du souhait du Comité de pilotage pour qu'ils trouvent des solutions à moyen ou long terme.

De plus, nous avons intégré la demande des agenais, très attachés à la promenade du canal, et nous avons apprécié ce que cette équipe a fait pour relier le Gravier, le Quartier des Iles, la Prairie du Pont Canal –espace plein d'avenir- et le Canal.

Enfin, l'équipe Garcia-Diaz a présenté un plan de circulation réaliste, mais qui arrive trop tôt pour nous.

Les parcs de stationnement prévus en périphérie, pôle multimodal et Pin, sont également des points forts de cette équipe.

Nous avons compris que l'expérience de cette équipe, qui a déjà aménagé la ville de Verdun et réalise actuellement celle de Chartres, doit nous permettre d'arriver à bon port sans heurts.

Nous n'avons cependant pas retenu certains points : la place Armand Fallières, le cours Victor Hugo qui vient d'être rénové. Restent à préciser les déplacements, le choix du mobilier urbain et des matériaux et les modalités d'aménagement de chaque place, mais la direction est bonne-.

A moyen terme, la maîtrise d'ouvrage propose de valoriser la partie sud du Canal. Selon la même démarche, une vaste étude doit être lancée sur la place du Pin, actuellement friche urbanistique qui doit redevenir un pôle essentiel de la ville, le Stadium et le Marché-parking.

Par notre vote, nous déciderons de retenir ou non ce schéma d'aménagement.

Mme MAIOROFF

M. le Maire et chers collègues, ce rapport vient clôturer la première phase du projet d'aménagement des espaces publics majeurs du centre-ville, et il appelle de ma part plusieurs remarques.

D'abord le fait que la rénovation du centre-ville arrive, même tardivement, sur la table de travail municipale est une bonne nouvelle que nous appelions de nos vœux depuis longtemps. Pour être précis, nous le souhaitons depuis le jour où vous avez fait le choix de ne pas réaliser le projet Laitiers-Cornières-Cathédrale que nous avons préparé. Ainsi l'idée que la ville réfléchisse au devenir de son centre est une nouvelle dont je me réjouis.

Je voudrais d'ailleurs clarifier un point : se préoccuper du centre-ville, ce n'est pas seulement voler au secours des fonds de commerce. Ce n'est pas davantage vouloir

privilégier une clientèle électorale qui serait supposée être favorisée parce que résidant en centre-ville : cela fait longtemps, hélas, que le centre d'Agen accueille des populations de grande pauvreté et que la mixité sociale est une réalité.

Si nous défendons avec ardeur l'idée qu'il faut revitaliser le centre-ville, c'est parce que le cœur de ville est l'âme profonde d'Agen, son repère identitaire. C'est son meilleur atout pour le cadre de vie de ses habitants et l'attractivité de son bassin d'emploi. La rénovation du centre-ville est donc un enjeu majeur pour toute notre agglomération.

Ma deuxième remarque est pour dire que monter une telle opération ne suffit pas –à mes yeux- à fonder une politique de redynamisation. Quand vous décidez, M. le Maire, d'implanter le cinéma hors du centre ou quand vous décidez de soutenir le projet de Lamothe-Magnac, vous envoyez des signes contradictoires qui fragilisent le centre-ville. Et ce sont eux, les signes tangibles, immédiatement déstabilisants pour le centre-ville. Je tiens à préciser que toutes ces actions de communication ne font pas une politique de centre-ville, et qu'il va falloir passer des pétitions de principe et des effets d'annonces, à des réalisations concrètes.

Troisième remarque, sur le choix du projet que vous soumettez au Conseil ce soir : j'ai participé aux travaux du groupe de pilotage qu'a présidé avec beaucoup de talent et d'esprit constructif M. Couderc à qui je veux rendre hommage. J'ai d'ailleurs été favorablement impressionnée par la présentation du Cabinet Garcia-Diaz. Et pour être plus précise, je veux dire que j'ai particulièrement apprécié les interventions de Madame la Directrice du projet. A mon avis, le choix de ce cabinet est donc un bon choix, et je l'avais exprimé lors du Comité de pilotage.

La quatrième observation que je souhaite faire est que vous proposez des amendements, des compléments au projet Garcia-Diaz. Je me range d'autant plus facilement derrière cela que leur adoption n'emporte aucune conséquence majeure.

En effet, je qualifierai ce qui nous est soumis ce soir comme une sorte de pétition de principe sur une esquisse d'avant-projet général d'aménagement, et rien d'autre.

Dans la démarche, l'opacité financière du projet est évidente. Et si aucun chiffre n'a été donné avant, il paraît évident qu'en votant le principe d'une enveloppe de 2 ou 3 Millions par an sur 15 ou 20 ans, nous ne sommes pas encore entrés dans le vif du sujet. Nous en sommes même loin !

Ce qui m'amène à faire une cinquième et dernière remarque est, qu'un an avant les municipales et au terme d'un bilan singulièrement mince, vous voilà arrivant devant les Agenais, les bras chargés de présents (en tout cas de promesses). Mais personne ici n'est dupe des arrières-pensées qui vous animent.

Malgré ces remarques et la lucidité que je veux conserver sur cette affaire, j'adhère à ce projet puisqu'il semble être le petit début de quelque chose, après 6 ans de mandat presque blanc pour le centre-ville. Notre cœur de cité a trop besoin d'actions municipales pour ne pas aller de l'avant. M. le Maire, je voterai donc pour ce projet.

Mais je veux également dire ceci aux Agenais : s'il advenait qu'en 2008 l'équipe municipale soit modifiée par les électeurs -et que j'en fasse partie-, je m'engagerai à ne pas rayer d'un trait de plume ce projet. J'essaierai de convaincre mes collègues

élus d'appliquer la continuité républicaine, et je ne ferai pas preuve du même sectarisme que celui qui a été le vôtre en 2001, et dont le centre-ville ne cesse de pâtir depuis six ans.

Mme MASSALAZ

Comme vient de le dire Laurence Maioroff, nous en sommes, M. le Maire, au tout début de ce projet. Et pour avancer, il nous semble important que la ville joue un rôle d'impulsion, ce qui signifie qu'elle donne aux Agenais des éléments sur les coûts, le programme. Or vous avez évoqué un programme de travail sur 15 ou 20 ans ; la ville doit affirmer ses priorités.

A lire le rapport, il semble que des mois seront encore consacrés à des débats, des réflexions, des études, tout cela sans cadrage municipal. Et il nous semble que même si la réflexion sur le choix des variétés des arbres à planter peut attendre, il serait urgent en revanche que le Conseil dise au Cabinet Garcia-Diaz ce que nous attendons des prochains mois. En clair, par quoi allez-vous commencer ? Quand le premier chantier débutera t-il ? Et combien coûtera t-il ?

Sur ces questions, il nous semble que le secteur Cornières-Laitiers, qui est comme le disait Laurence à l'instant, sans doute le plus porteur en terme d'identité profonde du centre-ville, doit être la première étape.

Ma dernière question concerne le plan de circulation : y aura-t-il des expériences menées durant les périodes creuses de l'été –où la circulation est moins importante– pour habituer la population aux modifications prévues.

En bref, quand les Agenais verront-ils ce projet, non plus en terme de communication mais dans la réalité ?

Mme FRANCOIS-PONCET

M. le Maire, il eut été plus normal, plus démocratique, à six mois des élections municipales-, d'attendre que l'équipe vainqueur des élections, s'approprie le projet en le votant plutôt que de signer cet engagement à la veille du scrutin.

Mais nous ne pratiquons pas, comme vous l'avez fait il y a six ans au lendemain de votre prise de pouvoir, la politique du refus ou de la table rase.

La décision prise de se pencher sur le centre-ville est positive. Cette étude globale du centre-ville devait être faite ; elle a été bien faite. Le choix s'est porté sur trois cabinets sérieux. On peut cependant regretter l'absence d'un cabinet lot et garonnais qui aurait pu apporter une sensibilité différente, « *comment on vit notre ville* »-. Cela eut été judicieux. Le projet Garcia-Diaz est sans doute le meilleur, avec un traitement sobre qui couvre toute la ville et qui a une certaine audace. La clause instaurée, qui permet de retenir les points intéressants des autres projets, est sage.

Et pourtant, un certain nombre d'entre nous vont s'abstenir, parce qu'il nous semble que l'urgence et les priorités sont ailleurs.

1) La première urgence, la priorité est de maintenir la vie dans la ville, cette vie qui l'abandonne : elle concerne l'avenir du cinéma Carnot. Il doit se transformer en multiplex. C'est une chance pour nous, car il est le seul pôle vivant de ce centre, le seul espace où tous se rencontrent et se côtoient. Et il sera multiplié dans un multiplex.

Une chance à la condition qu'il demeure dans le centre d'Agen, dans ce cœur d'agglomération qui s'étend de la place Jasmin -aux nombreuses friches- à la Porte du Pin -avec ses espaces vides-.

Au moment où ce centre traverse une crise grave, avec des franchises qui semblent vouloir partir ou qui s'en vont-, un espace Esquirol sans avenir, un hôtel Hutot de Latour en vente..., c'est un devoir, une obligation de garder notre multiplex en centre-ville comme Périgueux ou Albi ont su le faire, et d'en faire si possible un projet architectural. C'est une priorité qui appellerait un engagement financier. Exiler le multiplex au bord du Canal, sur l'espace Peugeot, est une décision mortifère.

2) Mais nous avons aussi d'autres priorités ou sujets de préoccupation. Notre plan d'occupation du sol (le POS) a été révisé en l'an 2000 et un Plan Local d'Urbanisme (PLU) devait être mis en route immédiatement ? Or rien n'a été fait.

Sans doute aurait-il fallu que ce ne soit pas un PLU pour Agen mais un PLU intercommunal à l'échelle de l'agglomération ? Vous pouviez le faire au temps de votre lune de miel. Comment peut-on imaginer aujourd'hui réaménager un centre-ville –qui est un cœur d'agglomération- ; le projet Tapie et son désenclavement, sans les concevoir dans un espace beaucoup plus vaste que notre seule ville de 30 000 habitants ? Comment expliquer ce retard quand on voit, dans un milieu rural comme Prayssas, un plan d'urbanisme intercommunal se créer ?

Il y a une véritable irresponsabilité à ne pas avoir engagé ce processus qui aurait pu nous éviter la construction de cette barre d'immeubles route de Toulouse dont chacun sent qu'il sera probablement pour Agen le problème de demain.

En outre, ce PLU aurait dû s'accompagner d'une réflexion sur la charte commerciale qui est un complément à la ZPPAUP dont je voudrais maintenant dire quelques mots.

3) La ZPPAUP est faite. Elle existe, et sans doute vouloir la modifier appellerait des procédures lourdes. Etait-elle indispensable ? C'est une autre question. Des pays comme l'Espagne et l'Italie, autrement riches en patrimoine que nous, ont su ne pas imposer ces carcans, et leurs villes se développent harmonieusement entre respect d'un patrimoine et créations contemporaines.

Mais il convient de se poser une question : ne faudrait-il pas retirer de la ZPPAUP le site de la Clinique Esquirol, et sans doute également l'îlot n°5 qui appellera certainement des rénovations dans les années à venir, pour simplement ne pas plomber un peu plus cet espace ? Depuis 5 ans, on sait que la clinique Esquirol va fermer. Et cela reste aujourd'hui un espace vide de vie, un espace sans projet. Et cela est une catastrophe pour la ville.

La ZPPAUP a aussi d'autres conséquences qui peuvent paraître plus mineures. Il faut savoir l'accompagner pour qu'elle devienne une réalité partagée. En effet, par ces contraintes, elle accroît l'inquiétude des commerçants, déjà mis à mal, comme

les particuliers qui voient des espaces rester désespérément vides, de nouvelles enseignes s'installer, dont on peut douter qu'elle aient eu l'accord de l'Architecte des bâtiments de France, l'arbitraire et l'incohérence ? En cela, une charte commerciale serait utile car elle permet un accompagnement humain et doit aussi avoir un accompagnement financier. Mais elle aurait demandé d'autres relations avec l'agglomération, en supposant un vote des règlements d'urbanisme qui permettrait de fédérer des effectifs.

Peut-être cette vision plus dynamique de la ZPPAUP permettrait-elle de mettre un terme à cette morosité que l'on ressent chez de nombreux acteurs de la ville, à une morosité que perçoivent les visiteurs qui sont aussi frappés par l'abandon de notre centre.

M. le Maire, le grand Agen compte aujourd'hui 65 000 habitants. Demain, comme toutes les villes moyennes, nous serons 100 000 ou plus et nous avons comme toutes ces villes, un vrai problème de centre-ville. Pour qu'il y fasse bon vivre, pour qu'Agen soit autre chose qu'un éclatement de communes ou de quartiers entre des zones commerciales, il faut un cœur vivant, un centre animé, une ville où l'on ait envie de venir se promener, de se distraire, d'acheter. Un décor ne suffira pas si la vie l'a quittée. Nous avons la chance d'avoir un projet devant nous, un projet de vie qui serait un signe d'espoir : un multiplex en centre-ville peut faire rêver. Faisons en notre priorité.

M. MAZIERE

En ce qui me concerne, je me réjouis d'avoir participé à l'équipe qui a travaillé sur ce projet municipal. La démarche m'a paru très intéressante : le fait d'aborder cette ville dans sa globalité, d'intégrer la diversité dans les questions architecturales et historiques. Et j'en suis doublement satisfait en constatant que parmi nos collègues de l'opposition, certains trouvent également cette démarche positive -ce qui nous change des commentaires habituels sur l'inertie, l'inactivité, etc.-

Ce grand projet a été abordé sereinement. Nous y avons passé beaucoup de temps, mais nous avons abouti à une opération qui sera mise en œuvre dans la durée et qui marquera réellement cette ville.

Je suis un vieil agenais d'adoption. Et lorsque je me rends dans le quartier de la gare, me revient le souvenir du Continental. Et je regrette qu'à l'époque, les choses n'aient pas été abordées comme aujourd'hui, car ce qui a été réalisé est très laid. Or ce n'est pas très ancien, et nos collègues de l'opposition faisaient vraisemblablement partie des équipes qui ont réalisé ces projets.

Nous allons faire un centre-ville attractif pour tous. Mais nous avons également des projets importants sur les quartiers périphériques –comme le projet de Tapie-, ainsi qu'un gros travail régulier d'embellissement et d'entretien. J'ai connu, avant la période du développement social urbain de Montanou –dans les années 90- un quartier à l'abandon : j'ai vu des feux sur la place Corneille -certains habitants démontant les appartements pour les brûler-, et des colonnes d'entrées où ne vivait plus qu'une famille et où l'essentiel des appartements étaient murés. Nos orientations sont différentes et sur Tapie, les problèmes ne seront pas abordés de cette manière.

La question du centre-ville est essentielle, notamment du fait que la jeunesse des quartiers populaires le fréquentent beaucoup. Et parce que la ville est à tous -les extérieurs et les agenis, les commerçants et les chalands- il est important que cette action soit mise en œuvre.

Pour en revenir aux quartiers d'habitat social, peut-être avons-nous été chanceux mais nous avons aussi fait un réel travail. Et lorsqu'il y a quelques temps, dans un certain nombre de villes, des problèmes se sont révélés dans les banlieues, les choses se sont déroulées sereinement à Agen et notre jeunesse s'est tenue tranquille. Pour conclure, je suis fier de ce projet et d'avoir été de ceux qui y ont travaillé.

M. DISSES

J'ai écouté attentivement les observations, les réflexions, les critiques que nous ont fait nos collègues de l'opposition. Et deux ou trois observations me sont venues à l'esprit.

Je leur dirai tout d'abord que je les trouve très adeptes de la politique de l'oubli. En effet, l'étude même du projet de réaménagement du centre-ville –et M. Couderc l'a démontré dans son exposé- confirme que là où cela fonctionne, c'est là où on s'y est pris il y a environ vingt ans -comme à Pau, Périgueux et Cahors-. Quelles que soient les orientations politiques de ces municipalités, c'est parce qu'elles ont su prévoir longtemps à l'avance ces évolutions et prendre les mesures nécessaires qu'elles se trouvent aujourd'hui en état de faire face aux nécessités de l'aménagement des centres-villes du 21^{ème} siècle.

Quand je vous entends dire : « *et pourquoi maintenant ?* », j'ai envie de vous répondre : « *et pourquoi, lorsque vous étiez aux affaires, n'avez-vous rien fait ; pourquoi avez-vous pris un tel retard ?* ». Car, dans la politique de l'oubli, je vais quand même vous rafraîchir la mémoire : aujourd'hui, nous nous attaquons aux espaces publics du centre-ville qu'il convient de nettoyer, mais il y a encore un an ou deux, nous devions nous « coltiner » les dizaines de logements insalubres que vous aviez laissé dans le centre-ville et qui ne permettait pas d'envisager un aménagement rationnel, correct et heureux des espaces publics.

Et c'est pourquoi je me félicite que nous arrivions, au terme de ce mandat, avec un autre élan qui va pouvoir être donné à l'évolution de la ville.

Ma deuxième observation concerne le « *pourquoi maintenant ?* » -avec l'idée sous-jacente d'un coup de pub-. Vous nous aviez donné le bon exemple puisqu'à l'approche des élections municipales de 2001, nous nous souvenons que le budget avait été si lourdement chargé par des opérations de dernière minute qu'il a fallu deux ou trois ans ensuite pour les digérer.

Je pense plus particulièrement, en matière d'aménagement du centre-ville, à un projet de réaménagement des Cornières d'un coût extravagant, totalement inadapté à la rénovation d'un véritable centre-ville. J'ajouterai, avec le recul, heureusement que nous avons décidé, dès les premiers jours, d'arrêter ce projet –l'argument financier était déjà suffisamment péremptoire-. En effet, si nous l'avions réalisé, il

obèrerait lourdement les possibilités de faire, aujourd'hui, ce qui est en préparation. Nous avons, par cette décision responsable, protégé les finances communales et surtout permis les possibilités de choix des Agenais et de la génération d'aujourd'hui.

Quant à ma troisième observation, elle est davantage tournée vers l'avenir. J'ai entendu Mme Maïoroff dire que dans le cadre, l'année prochaine, de l'éventuelle élection d'une autre majorité, elle continuerait à appuyer ce projet. Je m'en félicite car cela signifie que –comme le disait André Mazière, il n'est pas aussi mauvais que cela. Je crois en votre parole, Madame, je ne vous ferai pas l'injure qu'il en soit autrement. Mais je pense que la véritable raison pour laquelle ce projet aboutira certainement, c'est que pour une fois, c'est la population agenaise qui l'a fait sien.

Et je voudrais insister sur ce point : nous avons pris le temps de la concertation, et cette concertation a été un véritable succès : près de 5 000 personnes à l'exposition –située dans l'espace Casa-, des réunions publiques au théâtre -largement fréquentées-, avec un questionnement, avec un réel intérêt... Cela est considérable. Et je souhaite bien du plaisir à celui qui s'élèvera demain contre l'opinion adoptée par la population de cette nécessaire rénovation et de d'une réappropriation de ce centre-ville.

La véritable garantie de la réalisation à terme de ce projet est qu'il vient du profond des agenais. Et je me félicite encore plus du fait qu'il rompt avec une forme parfois désagréable -qui a souvent étouffé cette cité-, qui consiste à dire que l'on ne peut rien, que tout ce qui se fait est mauvais, que cela n'ira pas, avec ce petit esprit critique qui ruine tout esprit d'initiative, qui est parfois caractéristique d'un courant que je qualifierai d'ancien et de passéiste.

Dans le cas présent, nous avons une population qui s'est complètement mobilisée, qui va dans le sens de ce qui apparaît dans le logo de la ville aujourd'hui : « *Tout pousse à réussir* », une population qui, parce qu'on lui a demandé son opinion, va dire: « *voilà ce que nous voulons pour l'avenir* ».

Et quand j'entends vos critiques sur le cinéma qui va se déplacer et sur Esquirol, je vous rappelle que c'est la vie. C'est la vie qui fait qu'à tout instant, une ville bouge, avance, se pose de nouvelles questions. Et il est extrêmement positif que nous soyons en capacité de répondre aux futurs enjeux. Il est très porteur pour notre ville que, par notre participation et notre dynamisme, nous puissions nous arracher à ce qui nous tire en arrière ou nous fixe au sol.

Lorsque je vois les enfants des écoles mobilisés pour ce projet, j'en suis heureux car ce sont eux qui feront la ville de demain et qui veilleront à la réalisation de nouveaux projets.

M. BEDOURET

Après ce vibrant plaidoyer de M. Dissès, je ferai court pour éviter les redites.

Je me réjouis de cette démarche globale pour l'évolution de notre ville. Je suis un – assez- vieil agenais. Et pendant des dizaines d'années, nous avons pu constater le massacre des édifices patrimoniaux d'Agen, et entendre souvent des équipes municipales anciennes dire qu'elles avaient le souci de se projeter dans l'avenir.

Pourtant, à chaque fois, les intérêts particuliers prenaient le dessus à coup de règlements ou de promesses faites qui devaient être tenues : je ne citerai que l'amphithéâtre romain bétonné... J'appartenais alors à une association qui défendait la mémoire et la vie de certains édifices de qualité sur la ville d'Agen. Et vous savez ce qu'il en est advenu.

Aujourd'hui, je suis donc satisfait de ce projet, par sa démarche, par son aspect global ainsi que dans le dans le choix du cabinet d'architectes. Je me réjouis aussi des conclusions unanimes des différents cabinets sur certaines problématiques : les déplacements, la végétalisation, le plan lumières, le patrimoine, etc. qui rejoignent mes convictions sur ces sujets.

J'applaudis aussi au fait que nous ayons enfin compris qu'il convenait d'associer l'opposition, les commerçants, et les autres partenaires dans une démarche de concertation car, trop souvent, nous avons cédé au court terme sans penser à ce qu'il adviendrait après un changement de municipalité.

Et je partage totalement l'avis de Mme Maïoroff lorsqu'elle dit qu'il convient de défendre la continuité républicaine sur ce projet. Car il serait dommageable pour la ville que, comme dans les municipalités précédentes, ce projet soit arrêté. Nous constatons, d'ailleurs, que les actions de rénovation ont toujours été stoppées au même endroit, les efforts financiers étant limités à la place des Laitiers, boulevard de la République, cœur de ville-. Nous n'avons jamais pris en compte la globalité de la zone hyper-centre ; nous n'avons jamais eu cette vision globale d'harmonisation sur la ville.

J'espère donc que, quelle que soit la municipalité qui sortira des urnes en mars prochain—si c'est la même, je pense qu'il y aura une continuité-, ainsi que la suivante prendront en charge ce projet qui va évoluer sur vingt temps pour le mener jusqu'au bout. Cela nécessite une mémoire et un effort de continuité remarquable.

Je dirai également à Mme Maïoroff que le projet ne démarrera peut-être pas forcément sur le quartier Laitiers-Cornières, car il y a diverses demandes dans d'autres endroits de la ville qui souffrent d'autres problématiques. Vous savez aussi qu'il y a une logique, une hiérarchie dans le déroulement de ce projet : par exemple, pour libérer les places et placettes et chasser les véhicules du centre, nous devons d'abord créer des parkings en périphérie.

J'espère surtout que cette continuité sera effective.

M. VEYRET

Merci M. Bédouret. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vais maintenant répondre. Au préalable, je vous demande de me pardonner si parfois, ma voix est un peu forte. Car je vais parler avec passion d'un sujet que j'aime beaucoup : l'amour de ma ville, qui me tient au cœur depuis des années.

Je ne suis pas agenais de naissance —excuse moi Bédouret-. Je suis agenais parce que je lai choisi. J'ai choisi de vivre ici, à Agen, depuis vingt ans. Et depuis 20 ans, je désespérais de voir ce centre-ville bouger. Il m'a fallu attendre tout ce temps pour

arriver à exprimer la manière dont on pouvait décliner la ville et lancer la rénovation de son centre.

Vingt ans, c'est aussi trois mandats municipaux auxquels bon nombre d'entre vous ont participé : la municipalité Ricci et les deux municipalités Chollet. Et pendant vingt ans, il ne s'est rien passé.....

... Je vous en prie, laissez moi parler, vous pourrez répondre ensuite. Je ne comprends vraiment pas votre attitude : je vous ai laissé parler et dire certaines contrevérités sans vous interrompre. J'ai même demandé à Mme François-Poncet de parler plus fort parce que je ne l'entendais pas bien. Alors, ne m'interrompez pas.

Depuis les 20 dernières années, trois mandats se sont succédés durant lesquels sont sortis la réfection de la place des Laitiers et un projet sur les Cornières. Mais si ce dernier projet n'est pas allé à son terme, c'est parce qu'il ne s'intégrait pas dans un ensemble, dans une vision globale de la ville. Faire quelque chose de joli à un endroit précis ne peut que jurer si l'on a oublié tout le reste, à savoir tout ce qui fait la vie de la ville.

Vous dites que cela arrive trop tard. Je ne le crois pas, si ce n'est par rapport à ce que j'ai pu vivre cette ville depuis 20 ans. Cela n'arrive pas trop tard si l'on considère le seul début de notre mandat et le fait qu'il nous a fallu choisir. Je suis très cartésien et je ne crois pas que cela soit un défaut. Un esprit cartésien, pour aller au bout des choses, ajoute les unes après les autres les pierres qui vont construire l'édifice.

Et que fallait-il pour construire l'édifice ? Il fallait une ZPPAUP, un règlement qui permette de respecter notre patrimoine et de le protéger ; cela fait aussi partie du développement durable. Nous y avons travaillé pendant deux ans comme d'autres villes que vous avez citées. Bien entendu, nous sommes d'accord pour dire qu'on ne peut pas comparer la ville d'Agen avec Florence, dont la protection du patrimoine pose beaucoup moins de problèmes. J'en veux pour preuve les destructions réalisées sur notre ville depuis une quarantaine d'années. C'est pourquoi il était nécessaire de mettre en œuvre, à Agen, un règlement de protection du patrimoine.

Nous avons bien en tête une rénovation immobilière, contrairement à la vision étriquée que vous avez du travail effectué par la Municipalité. Cette rénovation passait par un certain nombre de mesures et de dispositifs, dont la ZPPAUP, contrainte qui nous était imposée. Nous l'avons acceptée car elle nous permettait ensuite de bénéficier d'exonérations fiscales susceptibles d'intéresser certains investisseurs souhaitant réaliser des opérations immobilières.

J'aimerais souligner, en outre, que nous avons eu le courage d'aller jusqu'au bout de notre lutte contre l'insalubrité, alors que cet engagement semble n'avoir pas effleuré l'esprit des élus qui m'ont précédé puisque les premiers arrêtés d'insalubrité datent de 1993 et n'ont jamais été appliqués-. Et pour cette raison, l'habitat était de plus en plus dégradé.

Vous avez dit qu'une mixité sociale s'était organisée en centre-ville ; mais à quel prix ? Elle s'est organisée parce que des propriétaires ont logé, dans des conditions tout à fait indignes, des personnes en extrême précarité qui ne pouvaient pas se défendre. Nous ne pouvions pas accepter cela car c'est contraire à notre

philosophie. En effet, pour qu'une ville soit harmonieuse et puisse vivre correctement, il convient tout d'abord de loger dignement tous ses habitants.

Il s'agit là d'un travail en profondeur que vous n'avez pas vu, et que contrairement à vous, nous avons réalisé. Ce travail porte ses fruits car aujourd'hui fleurissent nombre de chantiers dont nous parlerons tout à l'heure à travers les demandes de garanties d'emprunts des offices d'HLM, maîtres d'œuvre de ces opérations.

Pour en revenir au projet de centre-ville, il était absolument nécessaire, avant de le lancer, que nous soyons en capacité de le financer. Car il eut été facile de faire des effets d'annonces et ensuite de ne rien mener à terme, faute de moyens. Mais notre option a été d'abord de mettre nos finances en capacité avant de commencer l'opération.

Et nous n'avons pas lancé notre action six mois avant les élections comme vous l'aviez fait pour votre projet des Cornières –je m'en souviens, j'étais conseiller municipal-. Cela fait 6 ans que nous y réfléchissons, et le conseil municipal qui a débuté ce projet date du 26 Janvier 2006 –il y a un an et demi-. Il avait cependant été précédé d'un travail d'environ 6 à 8 mois. Force est de constater que nous nous y sommes pris assez tôt, cela d'autant que nous avons mis en place une procédure permettant d'avoir un traitement global de l'ensemble de la ville d'une part, et d'autre part de lancer une concertation générale pour obtenir l'avis favorable de tous –y compris de vous, vous l'avez dit-.

Pour répondre à Alain Bédouret, il serait en effet souhaitable que la continuité républicaine puisse s'appliquer. J'espère qu'elle s'appliquera naturellement, la même équipe municipale poursuivant son projet, ce qui me paraît tout à fait légitime et j'espère que tu te bats pour cela –sinon ce serait dommage pour toi-.

Pourriez-vous redire, Mme Maioroff, que malgré tout cela nous n'avons pas de politique de centre-ville ? Il me semblerait alors que, soit vous avez des œillères – même si je comprends qu'étant dans l'opposition, vous devez trouver des points d'accroches négatives-, soit une vision oublieuse de certaines choses.

Je viens de vous parler de la politique de l'habitat que nous avons menée. Politique de l'habitat qui a porté ses fruits en terme de mixité sociale, de manière décente, en mettant fin aux logements insalubres -même s'il en reste encore- et en terme d'augmentation importante de la population : Agen a en effet, augmenté sa population de 4 000 personnes d'après l'INSEE-.

Le dynamisme d'une ville consiste aussi à attirer des habitants par l'animation de la ville : notre politique culturelle fonctionne bien, notre politique d'animation des quartiers et du centre-ville fonctionne, et si vous êtes là durant l'été vous pourrez profiter des animations de la ville.

Avons-nous eu une politique moins ambitieuse au niveau social ? Au contraire. Nous avons estimé qu'en raison d'une mixité sociale organisée en centre-ville de manière un peu anarchique, il convenait d'apporter des services publics à ces personnes en extrême précarité. Nous avons apporté ces services grâce à un espace social inauguré il y a quelques jours, pour lequel nous attendons l'aval de la C.A.F. pour le transformer en centre social au même titre que ceux des quartiers périphériques. Je trouve donc que nous avons eu un dynamisme, une vision solidaire et une politique

sociale ambitieuse nous permettant de régler des problèmes de violence urbaine et d'incompréhension entre les groupes par la reconnaissance de chacun et l'équité entre tous.

Vous dites ensuite que l'opération sur le centre-ville ne porte que sur une esquisse. Je vous rappelle que nous avons un schéma directeur qui donne une ligne forte. Nous avons en outre choisi un procédé particulier -le marché de définition- qui a des règles à respecter, et qui, pour toute intervention sur un espace public, demande un appel à candidatures, un marché public pour lequel les architectes –y compris Lot-et-Garonnais- pourront concourir et seront choisis.

Enfin, avons-nous des arrière-pensées ? Non. Nous n'en avons pas Je fais tout simplement de la politique municipale -parce que je l'ai décidé- avec ma conscience, le mieux possible, et avec l'aide de ce conseil municipal. En espérant bien sûr que nous serons reconnus, ce qui est légitime. Et j'espère que la population le reconnaîtra et s'en souviendra lorsqu'elle aura à faire le choix d'une nouvelle équipe, J'espère qu'elle se souviendra de tout ce qui s'est passé pendant ces 7 années –qui ne sont pas si blanches que vous voulez bien le dire, et qu'elle renouvellera sa confiance à une équipe qui a fait son travail pendant 7 ans et qui l'a bien fait.

Il n'y a donc pas d'arrière-pensées, mais simplement une lucidité. Nous avons lancé un projet qui nous tenait à cœur depuis vingt ans et que nous avons la possibilité de mettre en place puisque nous avons été choisis et élus par les agenais. Nous élaborons les outils nécessaires afin qu'au bout de trois années, nous puissions démarrer ce projet. Nous le lançons et nous le mènerons jusqu'au bout.

Nous aurons quinze ans de travaux. Je ne sais pas si je resterai Maire pendant 15 ans. Mais j'espère rester Maire suffisamment longtemps pour les mener jusqu'au bout.

Vous parlez ensuite de « *signes contradictoires* ». Je ne vois pas, personnellement, de signes contradictoires dans le fait de réaliser un développement harmonieux et moderne de cette agglomération. Oui, il existe une demande de multiplex. Peut-il se faire à Agen ? C'est la première question que j'avais posée. J'avais envisagé le site de la clinique Esquirol mais la réponse des opérateurs de cinéma. a été négative. Je me souviens également qu'un ancien conseiller municipal de l'époque – démissionnaire de ce conseil- me disait que c'était une aberration du fait que cela amènerait des voitures supplémentaires au cœur de la ville et aggraverait la situation. Et bien, il avait sans doute raison ! Car à la réflexion, j'ai pensé qu'il ne fallait surtout pas mettre un parking ni un multiplex à cet endroit.

Peut-on comparer Agen et Périgueux ? Non, car Périgueux a implanté son multiplex sur un site permettant de construire un parking municipal en dessous, ce qui n'est pas possible à Agen –nous l'avons vu place de la Cathédrale, où le coût financier estimé était exorbitant en raison des nappes d'eau souterraines. Aussi, je préfère trouver un autre endroit afin que ce multiplex soit installé à proximité du centre-ville plutôt qu'à Castelculier ou ailleurs.

Le multiplex se fera car la demande est forte. Aussi pourquoi ne pas en profiter pour redynamiser un quartier qui a été passablement massacré depuis des années. Car le multiplex n'est qu'un avant-goût de ce qui peut être réalisé dans cette zone entre Pompeyrie et la route de Cahors, si l'on saisit diverses opportunités : les terrains des

Ets Ladougne sont en vente, la MACIF a besoin d'un autre terrain, tout comme la ville ; nous allons également devoir discuter avec EDF, non pas pour les bureaux mais pour la zone industrielle située à l'arrière qui pourrait déménager pour créer sur ce site une ZAC concertée. Cela viendrait en complément de la réhabilitation engagée du côté de la place du Pin. Il y a donc une cohérence dans la vision future de ce quartier.

Néanmoins, nous ne priverons pas le centre-ville de toute activité cinématographique puisque nous développerons deux salles avec les Montreurs d'Images et que nous mettrons en place une navette entre le multiplex et le centre-ville.

Quant à Lamothe-Magnac, que préférez-vous ? Avoir à faire à un seul promoteur, avec ce que cela implique de négociations, d'accords pour investir dans le centre-ville, la mise en œuvre d'une charte commerciale discutée avec la Communauté d'agglomération pour l'implantation de commerces qui manquent en centre-ville et donc ne viennent pas en concurrence avec lui ? Ou préférez-vous vendre ces terrains, qui ont une vocation commerciale évidente ne serait-ce que par leurs prix, à dix ou vingt promoteurs différents qui ouvrent n'importe quel commerce et mette effectivement en danger le centre-ville, sans compter l'anarchie architecturale que cela va engendrer ?

En ce qui me concerne, j'ai fait un autre choix et je regrette que, pour des raisons politiciennes, la Commission nationale ait voté contre : contre 10 Millions d'euros d'investissements dans le centre-ville, contre 30 Millions d'euros d'investissement en périphérie et contre la création de 200 emplois dans une ville où le taux de chômage est très important. Vous devrez en assumer la responsabilité. Et je peux vous assurer que la majorité de la population a très mal vécu la manière dont cette affaire a été gérée.

Pour l'enveloppe financière, elle est effectivement de 2 à 3 Millions d'euros. Pour certaines opérations, nous devons mettre 2 Millions d'euros par an, et pour d'autres opérations 3 Millions d'euros par an seront nécessaires. Voilà pourquoi nous avons choisi cette fourchette de 2 à 3 Millions d'euros. Mais qu'est ce que cela représente dans un budget annuel d'investissements de 10 Millions d'euros, notamment aux aides de la CAA, du Conseil régional et du Conseil général.

Nous avons fait nos calculs de façon rationnelle, et l'on constate qu'ils nous permettent d'envisager aujourd'hui de proposer aux agenais un vrai projet de centre-ville que nous pouvons financer –contrairement aux opérations prévues dans les années précédentes, et qui n'avaient pas été financées –je pense notamment à l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc-.

Je souhaite également répondre à Mme Massalaz :

En ce qui concerne le plan de déplacement urbain, nous y réfléchissons ; non pas tout seul mais avec la Communauté d'agglomération, compte tenu des choix à faire et des contraintes laissées par les municipalités précédentes. Par exemple, je m'étais exprimé à l'époque sur la déviation en faveur du contournement d'Agen par l'Est plutôt que par l'Ouest, car cela nous aurait mis moins en difficultés aujourd'hui. Il a été programmé la déviation par l'Ouest, sans prévoir le pont devant traverser la Garonne. Voilà la réalité des choses, l'héritage que l'on a reçu et avec lequel nous

devons travailler. A la fin de l'été ou début septembre, une équipe va venir nous accompagner dans ce projet de modification du déplacement urbain.

Sur le projet du centre-ville, il est bien entendu qu'il y aura un cadrage municipal. Je pensais, comme vous, que la priorité devait être le cœur de la ville, mais la population consultée s'est exprimée pour dire qu'avant les Laitiers et les Cornières – qui ne sont pas si mal dotées que cela même s'il reste des choses à faire-, le plus urgent est de faire le pôle multimodal, la place du Pin et la place Foch. Nous devons tenir compte de l'aspiration des habitants qui vivent la ville au quotidien, et qui ont répondu à nos questions. Je m'en voudrais si, parce que nous sommes un microcosme en situation de décider- nous prenions des décisions à l'opposé du choix des agenais.

Concernant les observations de Mme Francois-Poncet, j'ai déjà répondu en partie à propos du cinéma Carnot. Mais je n'ai parlé ni du Plan d'occupation des sols, ni de la clinique Esquirol.

En ce qui concerne la clinique Esquirol, j'avais fait, en tant que Président de l'Office municipal des HLM, des propositions au propriétaire, dont les exigences au niveau du prix semblaient lui avoir été données par Eiffage. Nous avons vu le projet très intéressant d'Eiffage, projet de logements de luxe dont ils espéraient sans doute trouver des acquéreurs en nombre suffisant pour équilibrer leur opération. Mais Eiffage a du se retirer, car le prix de vente était, à l'évidence, trop important et qu'il n'y avait pas sur Agen la population appropriée.

Depuis qu'Eiffage s'est retiré, le Maire d'Agen a écrit à nouveau au propriétaire pour savoir s'il réduisait le prix de vente. Car j'ai toujours, sur ce site et par l'intermédiaire de l'Office municipal d'HLM, un projet de logements sociaux tel que celui de La Salève. J'ai en effet besoin d'un foyer-logements pour les personnes âgées valides qui veulent revenir sur le centre-ville dans un foyer-logements. Mais, pour équilibrer financièrement l'opération, et parce que ce bâtiment doit être détruit –puisqu'il est envahi de termites-, je ne peux pas acheter au prix exorbitant de 3 Millions d'euros. Je demande donc au propriétaire de proposer un prix raisonnable, sachant que je ne laisserai pas au cœur de la ville cet îlot en l'état, qu'il est possible d'envisager le lancement d'une procédure d'expropriation au prix fixé par le tribunal, et que j'irai jusqu'au bout.

Quant au plan d'occupation des sols, notre Plan Local d'Urbanisme est toujours à l'étude. Mais heureusement que nous ne sommes pas allés trop vite car nous venons de recevoir de la DDE des demandes d'études, notamment sur l'ensemble de l'Ermitage compte tenu des contraintes de plus en plus fortes.

A ce sujet, si j'admets que l'on puisse critiquer certains points, je ne suis pas d'accord pour d'autres.

Tout d'abord, rappelez-vous qu'à l'époque, le POS a été modifié en raison du fait que certains étaient intéressés pour construire un étage supplémentaire dans des immeubles leur appartenant –je peux vous présenter la délibération en question-.

Ensuite, pour ce qui est de l'avenue Jean Jaurès, les villes moyennes ne seraient pas dans la situation où elles se trouvent actuellement s'il n'avait pas été créé un régime très particulier d'exonérations fiscales, nommé Loi de Robien. La ville d'Agen

a effectivement des problèmes, mais Montauban, Périgueux, le Passage, ont aussi été la cible de promoteurs qui, au prétexte d'exonérations fiscales, proposaient tout et n'importe quoi aux personnes vivant dans le nord de la France ou ailleurs -et qui achètent uniquement sur plan-. Ces acquéreurs se retrouveront d'ailleurs bientôt ruinés du fait que leur patrimoine va fondre comme neige au soleil. Et des établissements publics –comme l'office municipal d'HLM- devront reprendre ces immeubles insuffisamment loués et dégradés faute de maintenance.

Le prix des terrains étaient beaucoup trop élevé pour permettre à la ville de préempter sur l'avenue Jean Jaurès. Ce qui a conduit à la construction d'immeubles loués seulement en partie. Il en a été de même sur le site de l'ancienne jardinerie située après le SUA Tennis, où la moitié des appartements ne sont pas loués.

Quant au Plan local d'urbanisme de l'agglomération, il ne pose pas de problème. L'important était d'établir une charte commerciale, ce qui a été fait. Et nous nous y tenons. Mais je vous rappelle que nous avons soumis cette charte à la Chambre de commerce et d'industrie qui n'a pas voulu la signer. Ce ne sont donc ni la ville d'Agen ni la Communauté d'agglomération qui sont négatives sur ce sujet, mais ce qu'il y a autour.

Quant à la morosité que vous évoquez par rapport aux personnes qui visitent Agen, permettez-moi de ne pas y croire. Nous recevons en effet, à intervalles réguliers, des délégations intéressées par notre projet de centre-ville, en terme d'habitat ou en terme d'amélioration de nos espaces publics. Notre population et nos visiteurs sont de plus en plus nombreux, notamment au théâtre et au moment du Pruneau Show. Mais une ville vit parce qu'elle dispose de logements de qualité, par ses animations, un patrimoine conservé et mis en valeur, des activités culturelles et la capacité de faire la fête. Et tout cela, en six ans, nous l'avons réalisé.

Vous pouvez le critiquer, c'est votre droit. Mais permettez moi de défendre avec passion quelque chose que j'aime beaucoup : cette ville.

Mme MAIOROFF

M. le Maire, je ne vais pas reprendre point par point votre argumentation. Je tiens simplement à dire qu'en vous écoutant, nous avons l'impression que cette ville, avant vous, n'existait pas et ne vivait pas.

Je vous rappelle pourtant que le Docteur Chollet a été réélu en 1995, ce qui signifie que les agenais étaient satisfaits du travail accompli. Je ne peux donc pas vous laisser dire que pendant 12 ans, nous n'avons rien fait.

Je ne citerai pas tout ce qui a été accompli. Mais vous êtes bien content que soient réalisés les berges du Canal, le boulevard de la République, le boulevard de la Liberté, le marché couvert, la voie sur berge. Vous ne pouvez nier toutes ces réalisations.

Vous dites aujourd'hui, au bout de six ans, qu'il faut faire quelque chose pour le centre-ville : je vous ai dit que j'en étais très satisfaite. Mais vous lancez des projets en 2006 pour une réalisation sur 10 à 20 ans. J'aurais aimé, ce soir, que vous annonciez vos priorités : par quoi vous allez commencer ?

Pour le projet Cornières, vous aviez dit que nous le réaliserions à la fin du mandat. Nous avons mis deux ans pour le travailler. Ce projet n'était pas pharaonique -avec 17 Millions de francs- et il était prévu dans son ensemble : Laitiers, Cornières, Cathédrale, avec le traitement des sols, la mise en lumière, la charte signalétique.

Par ailleurs, j'assume entièrement ma position sur le projet de Lamothe-Magnac. Je n'ai jamais varié, contrairement à vous qui avez d'abord été pour, puis contre, puis pour, et qui, pour finir n'avez pas suivi l'avis de votre Conseil municipal. Je suis très satisfaite que la Commission nationale d'équipement commercial ait pris une position tout à fait sage et ait dépassionné le débat. En effet, ce projet était à mon avis complètement déstructurant à la fois pour le centre-ville et pour les entreprises de l'agglomération et de tout le département.

Enfin, un peu de modestie concernant l'augmentation de la population agenaise. Car, augmenter notre population de 4000 personnes supplémentaires –vous l'aviez d'ailleurs reconnu lors d'un conseil municipal passé-, c'est un travail de longue haleine, également réalisé par les équipes précédentes.

M. CAMINADE

Je voudrais rassurer Mme Maïoroff : il a été convenu qu'au prochain conseil municipal du mois de juin, les priorités du projet de centre-ville seraient décidées. Elle n'a donc pas de raison de s'inquiéter à ce sujet, puisque des assurances lui ont été données. Je le rappelle cependant aujourd'hui, à l'intention des élus de ce conseil qui n'ont pas la chance de travailler au sein de ce comité de pilotage qui a fait un très bon travail.

J'ai un constat à faire, sans critique de telle ou telle municipalité. Lorsque j'ai eu le plaisir de m'installer à Agen en 1965 –venant de Midi Pyrénées- j'avais été agréablement surpris, à l'époque, de trouver une ville moyenne en avance sur d'autres villes moyennes de Midi Pyrénées, comme Albi, Rodez, Cahors. Agen était une ville séduisante. Mais elle s'est ensuite endormie au point qu'aujourd'hui, les villes qui étaient en retrait ont évolué et sont devenu leaders.

Agen a fait le choix de la modernisation des équipements, mais sans conserver le patrimoine : vous avez parlé du maché-parking mais en comparaison, Albi a conservé la halle Baltard qui concilie le modernisme et l'aspect architectural. Les évolutions se sont faites à Agen au coup par coup, selon l'air du temps –même si c'est vrai pour beaucoup de communes-.

Il n'en reste pas moins que le patrimoine d'Agen s'est envolé : certains ont parlé du Continental ; je citerai aussi la clinique Roques dont la belle façade a été détruite et l'immeuble Casalegno dont la valeur patrimoniale était très importante.

La démarche que nous proposons aujourd'hui, et que vous avez validée de manière très honnête, permettra d'éviter ces errements.

Concernant le domaine privé, -et contrairement à ce que dit Mme François-Poncet-, la ZPPAUP protégera la ville de certaines verrues. Citons en exemple la rue Emile Sentini dont on s'étonne que le commerce n'arrive pas à s'imposer. Pourtant, force

est de constater que cette rue n'a aucune attractivité, avec une maison crépie, la suivante en enduit de couleur différente... une grande disparité qui nuit aux commerces qui s'implantent et qui pourtant, font des efforts.

Il convient de réparer les erreurs du passé afin de permettre un développement commercial harmonieux et une nouvelle attractivité au centre-ville. Si, sur le bassin de chalandise de l'agenais -pour faire le lien avec Lamothe-Magnac-, nous attirons des populations du Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne et limite de la Dordogne qui pourront trouver les enseignes qu'ils ne trouvent pas chez eux, ces personnes se retrouveront en centre-ville d'Agen si l'on a su lui redonner une certaine attractivité, et le commerce du centre-ville y trouvera son compte.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR 33 VOIX FAVORABLES et 3 ABSTENTIONS

1/ RETIENT le schéma directeur durable d'aménagement urbain, architectural et paysager présenté par l'équipe Garcia Diaz de Montpellier afin d'assurer dans le temps et dans l'espace la cohérence du projet global et d'engager la procédure nécessaire.

2/ AMENDE toutefois ce projet comme indiqué au paragraphe IV ci-dessus.

3/ POURSUIT la concertation en vue de valider les solutions proposées aux problèmes de déplacements incluant le stationnement, les transports en commun, les deux roues et les véhicules de façon à privilégier le confort et la sécurité des piétons et des déplacements doux.

4/ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les marchés publics nécessaires à une programmation urbanistique, architecturale et paysagère sur le site stratégique de la place du Pin et de ses abords, auprès des trois équipes ayant participé au marché de définition.

5/ DIT que la Ville inscrira de façon pluriannuelle une somme de 2 à 3 millions d'euros destinés à financer la tranche annuelle de travaux choisie.

6/ DIT que pour la réalisation des travaux d'exécution la Ville procèdera à des consultations de maîtrise d'œuvre pour chaque site choisi après délibération du Conseil Municipal.

02 – TAPIE-MONDESIR – PROJET DE RENOVATION URBAINE – DOSSIER ANRU – LANCEMENT DES PROCEDURES PHASE PRE-OPERATIONNELLE

M. VEYRET, Maire

La Ville d'Agen et l'Office municipal HLM Agen Habitat sont engagés dans un projet de rénovation de la cité Tapie Mondésir. Il s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} Août 2003. Il a pour ambition de requalifier le quartier dans une perspective pérenne et durable.

A cet effet, une restructuration lourde portant à la fois sur le bâti, l'environnement, les espaces publics s'avère nécessaire et vous en avez approuvé les objectifs, les enjeux ainsi que les caractéristiques essentielles par délibération en date du 24 avril 2006.

La stratégie générale de cette rénovation urbaine comprend des démolitions, des constructions, de la réhabilitation de logements, d'équipements existant, et l'implantation de nouveaux équipements.

Elle prévoit également de clarifier le statut des espaces par un nouveau redécoupage foncier ainsi que, la suppression des voies sans issues, la requalification et la création de nouvelles voies.

Les principes directeurs opérationnels du projet de rénovation urbaine reposent sur :

- La mixité de l'habitat et donc une mixité sociale
- La diversification de fonctions du quartier
- Le désenclavement et l'ouverture du quartier sur le reste de la ville
- L'écoute et la participation des habitants.

La stratégie de rénovation urbaine repose sur 5 volets et devrait s'étaler sur une durée de 5 ans.

1- L'habitat

Ce Volet comprend :

- Le démolition de 272 logements
- La reconstruction de 245 logements
- La réhabilitation de 18 logements sur site (Immeuble Tabarly)

2- L'aménagement de voiries et des espaces publics

- Un nouveau découpage foncier
- Suppression, requalification et création de nouvelles voies
- L'aménagement des espaces extérieurs, de la place centrale et du Parc Chabaud

3- Les équipements à valoriser et à créer

- Réorganisation et réhabilitation du groupe scolaire
- Création d'une Halte Garderie
- Locaux pour poste de Police

4- L'activité économique

Création de locaux pour l'activité tertiaire près de l'avenue Colmar
Le déplacement de l'imprimerie près de l'avenue Colmar
Epicerie du quartier au RDC du nouveau bâtiment sur la place

5- L'accompagnement social

Informier et concerter avec les habitants
Accompagner le relogement des habitants
Renforcer l'action de la gestion urbaine de proximité
Favoriser l'insertion dans l'emploi en utilisant les dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique

Le dossier a été transmis à l'ANRU avec avis favorable de M. le Préfet du Lot et Garonne le 5 Juillet 2006 et reçu avec avis favorable par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Courrier en date du 7 Août 2006)

Par délibération du conseil en date du 2 Octobre 2006, vous approuviez l'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la présentation du dossier au RTP (réunion technique paritaire) et au CNE (comité nationale d'engagement), instances de l'ANRU afin que nous puissions bénéficier du concours financier de cette agence et de nos partenaires sur ce projet,

Il convient maintenant d'engager la phase pré opérationnelle et opérationnelle de ce dossier pour mettre en oeuvre les premières opérations.

Pour ce faire, nous souhaitons engager :

- le lancement d'une mission de définition de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales courant juin, afin de déterminer l'ensemble des règles urbaines, architecturales et environnementales applicables, opposables à tous les opérateurs sur le territoire du projet, ceci dans un souci d'homogénéité de l'opération et de qualité urbaine. Ces mesures permettant d'inscrire le quartier dans un processus de développement durable et permettant de quantifier les coûts d'investissement et fonctionnement ainsi que les retombées économiques à court, moyen et long terme pour les habitants et les opérateurs.
- le lancement d'une mission relogement sous maîtrise d'ouvrage Bailleur, les Comités techniques et de pilotage étant présidés et animés par la Ville.
- le lancement et la mise en place d'une DUP (Déclaration d'utilité publique)
- le lancement du marché pour donner « mandat » à un Opérateur, mandat qui comportera les missions suivantes :

Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés :

- Préparation des choix du Maître d'œuvre
- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre
- Préparation du choix, signature et gestion des marchés d'études ou prestations intellectuelles
- Préparation du choix, signature et gestion des divers contrats d'assurance
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs
- Gestion des marchés de travaux et fournitures
- Gestion financière et comptable de l'opération
- Gestion administrative
- Assistance à la gestion des sinistres
- Actions en justice : conseil au Maître de l'ouvrage sur les procédures à mettre en œuvre en cas de litige.

Toutefois, les engagements définitifs de la ville ne seront, bien entendu, souscrits que lorsque la convention entre la ville et l'ANRU aura été signée.

M. VEYRET

Je tiens à préciser que nous sommes en phase de négociation pour l'immeuble Tabarly. Le fait d'acquérir cet immeuble nous permettra, au lendemain de la signature de la convention avec l'ANRU, de débiter les travaux de réhabilitation de cet immeuble, de détruire un autre immeuble entièrement vide et de commencer des opérations de reconstruction. Nous sommes donc « l'arme au pied » afin que cet automne, nous puissions démarrer les travaux.

Mme MASSALAZ

M le Maire, vous revenez donc à votre décision de tout démolir ? Car lorsque vous avez rencontré les habitants de Tapie, vous avez dit que ceux qui voulaient rester dans leurs logements resteraient. Or si tout est démoli, ils ne pourront pas rester.

M. VEYRET

Mme Massalaz, vous n'étiez pas présente à cette réunion, vous n'avez donc pas pu entendre ce que j'ai dit aux habitants.

J'ai dit aux personnes présentes que celles qui voudraient rester dans le quartier y resteraient. Il s'agit d'opérations tiroirs qui nous permettent de construire des

logements neufs et de permettre aux personnes désireuses de rester sur le quartier de changer simplement d'appartement.

Mme MASSALAZ

Tout en payant beaucoup plus cher puisque, lorsque l'on fait quelque chose de neuf, les nouveaux loyers sont beaucoup plus cher -l'APL étant un élément fixe puisque basée sur des revenus identiques-. Leur loyer sera donc notablement plus élevé que celui d'aujourd'hui.

En outre, que vont devenir les maisons particulières qui se trouvent entre les barres d'immeubles. Seront-elles également démolies ?

M. VEYRET

Certainement. Cependant, ce projet ne va pas se faire en six mois mais sera étalé dans le temps. La décision actuelle porte sur le cœur du projet où nous maîtrisons l'ensemble du foncier. Progressivement, outre les maisons dont nous sommes déjà propriétaires, des préemptions seront faites sur des maisons à acheter. Ce qui aboutira à une requalification de l'ensemble du quartier.

Deux solutions s'offrent à nous : soit nous restons dans les conditions actuelles avec des loyers identiques mais des charges locatives très importantes (un peu plus de chauffage, plus d'électricité..) en raison du caractère obsolète des logements mal isolés ; soit la population de Tapie change de logement et, par une nouvelle politique en matière d'énergie, elle paie aussi moins d'électricité, de chauffage. En résumé, le loyer est légèrement supérieur, mais du fait de la diminution des charges, la somme globale reste la même. Il est hors de question de saigner à blanc la population.

Notre municipalité et notre office municipal ont le souci du maintien des populations là où elles vivent. C'est le but de l'ensemble de cette opération, tout en organisant une mixité sociale grâce aux mesures de Logis 47 permettant l'accession à la propriété, qu'elle soit sociale ou non.

L'Office municipal des HLM a vocation à construire des résidences différentes de celles qui répondaient à un besoin il y a une cinquantaine d'année, mais qui ne correspondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

Il s'agit donc d'une rénovation urbaine telle que définie par l'ANRU et surtout par le Ministre de l'époque, M. Borloo, qui a défini un certain nombre de critères auxquels la ville d'Agen correspond parfaitement.

Je sais que certains agitent un foulard rouge devant quelques habitants en espérant les exciter et les convaincre que nous sommes les méchants. Et bien, non, nous ne sommes pas méchants. Les habitants seront reçus individuellement par une cellule de relogement pour savoir s'ils souhaitent quitter le quartier ou y rester, sachant qu'ils ne paieront pas plus de loyer pour un appartement plus moderne et adapté à leurs besoins. Même s'ils font la moue aujourd'hui -compte tenu des informations que certains leur apportent-, demain ils auront un grand sourire et un logement décent.

Mme FERRER

Je me réjouis de l'aboutissement de la réhabilitation de ce quartier très disqualifié. En effet, les abandons successifs des majorités précédentes ont provoqué une forte ghettoïsation mettant même en danger l'école Edouard Herriot qui souffre, encore aujourd'hui, d'une très forte stigmatisation. En tant qu'élue au conseil d'école, je le vis chaque fois que je rencontre les équipes enseignantes.

Il est à noter aussi le fort engagement de notre équipe municipale pour répondre au besoin criant de logements sociaux sur cette ville. Par rapport aux logements initiaux qui étaient de 272 logements, si l'on rajoute la réhabilitation de l'immeuble Tabarly, nous arrivons à un déficit de 9 logements. Cela est sans commune mesure par rapport aux déficits initiaux de logements dans d'autres communes gérées notamment par la droite.

Mais je voudrais ici exprimer mon inquiétude sur l'avenir du logement social du fait de son financement. A la suite du dépôt de plainte de quatre banques privées en direction de Bruxelles, une directive risque d'aboutir à l'interdiction du Livret A distribué aujourd'hui par la Caisse d'Épargne, la Poste, voire le Crédit bleu du Crédit Mutuel au nom de la concurrence libre et non faussée.

Or je rappelle que le produit de ces collectes va exclusivement au financement du logement social. Et donc, si par mégarde cette directive aboutissait, les communes devraient se pourvoir en financement sur les banques privées et donc n'auraient plus de financements bonifiés mais des financements à taux du marché, ce qui est un véritable danger pour la pérennité du logement social.

J'engage donc les Maires concernés par le logement social, l'application de la Loi SRU et des valeurs humanistes fortes -comme c'est de cas de la municipalité actuelle d'Agen-, d'émettre de vives protestations contre ce dogme de la concurrence libre et non faussée, mortifère et qui entraîne une décohésion sociale généralisée.

Je voudrais aussi revenir sur les dispositifs de Robien, dont on voit qu'ils nourrissent la bulle spéculative qui ne va pas manquer d'éclater. Il est à noter que l'on privatise toujours les profits mais que l'on socialise les pertes, se retournant vers les collectivités locales lorsque la situation devient catastrophique.

Je mettrai cela en avant auprès des contribuables que nous sommes, et ils seront à même de juger ces politiques libérales.

(Interruption de l'enregistrement)

M. BEDOURET

M. le Maire, un autre aspect n'a pas été abordé : la rareté et la cherté du foncier. Car la Loi de Robien n'a pas fait que développer le logement social haut de gamme qui ne répond pas à la demande des bas salaires. Elle a également privé les organismes publics de foncier. L'urgence est donc de supprimer la Loi de Robien pour revenir à une Loi du style Besson avec des loyers conventionnés, des plafonds de ressources,

etc. Il conviendrait peut-être aussi de revenir à une logique d'aide à la pierre directe de l'Etat. Car si l'aide à la personne concerne une population plus importante, elle pose problème sur les loyers. Il serait donc conforme de tout remettre en cause.

M. VEYRET

J'étudie actuellement la mise en place d'une cellule de vigilance de manière à pouvoir préempter en fonction des opportunités et des nécessités. Nous y travaillons avec l'Office municipal d'HLM puisque ce dernier peut bénéficier du droit de préemption de la ville : par exemple, pour les Ets Ladougne, nous avons passé un accord avec l'autre acquéreur, une partie étant destinée à la MACIF et l'autre partie à la ville.

Mais nous ne pourrions préempter qu'à la condition que le prix du terrain soit raisonnable. En effet, sur le site de l'ancien Crédit agricole, nous n'avons pas pu préempter en raison du prix -surtout pour faire du logement social-, car les loyers auraient été hors d'atteinte des possibilités financières des personnes en situation précaire.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le principe de lancement de la Mission de Prescriptions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales

2/- APPROUVE le principe de lancement de la Mission de relogement sous maîtrise d'ouvrage Bailleur

3/- APPROUVE le principe de lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique

4/- APPROUVE le principe de lancement des procédures d'acquisitions foncières

5/- APPROUVE le principe de lancement d'un marché pour le choix du Mandataire

6/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation et de désignation des prestataires

7/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'état, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possible.

8/- DIT que les dépenses et recettes correspondantes aux opérations indiquées ci-dessus sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

DEPENSES :

Chapitre 011 : charges à caractère général

Article 6228 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires

Fonction 524 : Interventions sociales et santé - autres services

RECETTES :

Chapitre 74 : Dotations et participations

Article 74718 : Autres participations

Fonction 524 : autres services.

03 – SEM 47 – BILAN PREVISIONNEL REVISE ANNUEL DE LA ZAC AGEN SUD

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

L'aménagement de la Z.A.C. AGEN SUD a été confié à la S.E.M. 47 par convention du 23 décembre 1986 et avenants du 09 février 1995, du 24 décembre 1997 et du 30 décembre 2005.

Conformément aux lois du 07 juillet 1983 et du 29 janvier 1993 relatives aux Sociétés d'Economies Mixtes Locales, la S.E.M. 47 nous adresse le bilan prévisionnel révisé annuel de la Z.A.C. AGEN SUD.

Vous trouverez copie de ce document financier ci-après.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DONNE un avis favorable à ce document.

04 – SINISTRE DE L'IMMEUBLE 15 RUE JEAN TERLES – ACCEPTATION DE L'INDEMNITE DE REGLEMENT

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Le 13 octobre 2006, un incendie provoqué certainement par les installations électriques, a détruit une partie de l'immeuble situé 15 rue Jean Terles, dans lequel était hébergée l'association A.T.R.E.E. qui accompagne l'activité de l'école de théâtre P. DEBAUCHE.

La Compagnie d'Assurance A.G.F., qui garantit les immeubles de la Ville d'Agen, notre expert le Cabinet GUENET et les services techniques municipaux ont procédé à l'évaluation des dommages.

La clôture des opérations d'expertise a eu lieu le 21 mars 2007 et l'Inspecteur Régional des A.G.F. Monsieur MONDIN a donné son accord pour proposer à la Ville l'indemnisation suivante :

- Bâtiment vétusté et franchise déduites :	141728 €
- Indemnité pour reconstruction en valeur à neuf (suivant factures)	36411 €
- Démolition et déblais (suivant factures) :	8 907 €
- Honoraires d'expert de la Ville :	<u>6 875 €</u>
Total :	193 921 €

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ACCEPTE le montant de l'indemnité fixée par les experts à la somme de 193 921 € T.T.C., calculée selon les modalités fixées ci-dessus.

2/- PRECISE que l'indemnité inclut les honoraires de l'expert de la Ville, le Cabinet GUENET, pour un montant de 6 875 €, qui sera payé directement par la Compagnie d'Assurance A.G.F.

3/- DIT que le produit de l'indemnité sera imputé sur les crédits budgétaires de l'exercice en cours au :

Chapitre :77 Produits exceptionnels
Article :7788 Produits exceptionnels divers
Fonction :020 Administration générale de la collectivité

05 – BATIMENTS – FOURNITURE DE VARIATEUR D’ECLAIRAGE PUBLIC – APPEL D’OFFRES OUVERT – MARCHE A BONS DE COMMANDE – APPROBATION DU DCE

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Afin de gérer au mieux l’énergie électrique nécessaire au fonctionnement du réseau d’éclairage public, il est souhaitable de mettre en place des compteurs électriques sur les différents points de commande de l’éclairage public. Ces compteurs seront acquis et installés par E.D.F.

La ville, de son côté, se doit de renouveler environ 50 % de son parc de variateurs de puissance (matériel obsolète)

Afin de réaliser ces opérations de remplacement par l’équipe de la régie municipale d’éclairage, la ville d’Agen doit acquérir environ quarante (40) variateurs. Aussi, il convient de passer un marché à bons de commande permettant de mener bien cette mission.

Le montant de cette opération échelonnée sur deux ans est estimé à 25 00 € HT en 2007, et 105 000 HT en 2008.

M. BEDOURET

Je précise que notre consommation électrique était calculée en fonction des heures d’allumage du réseau public, multiplié par le nombre de jours. Le montant de notre consommation était ensuite réglée à EDF.

Nous avons aujourd’hui l’obligation d’installer des compteurs afin de mesurer la réalité de ces consommations. Il conviendra donc que la consommation annoncée et celle donnée par les compteurs correspondent, sous peine d’avoir de désagréables surprises. Par ce rapport, nous allons pouvoir nous mettre en conformité.

Mme MASSALAZ

J’habite près de la piscine et il m’arrive de constater que la piscine est éclairée à trois heures du matin. Est-ce normal ?

M. BEDOURET

Je suis d’accord avec vous. Je me suis insurgé à plusieurs reprises auprès de la Communauté d’agglomération qui gère aujourd’hui cet équipement. Je crois qu’il s’agit simplement d’un agent qui s’entête à laisser toutes les lumières allumées pendant qu’il fait le nettoyage de la piscine.

Je suis allé expliquer personnellement qu’il pouvait n’utiliser que quelques lumières. Mais, sans doute parce qu’il a peur –le nettoyage débutant effectivement vers 3 h ou 4 h du matin-, personne n’arrive à lui faire entendre raison.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) APPROUVE le dossier de consultation des fournisseurs de variateurs d'éclairage public.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des fournitures par voie d'appel d'offres ouvert.

3/- SOLLICITE des subventions les plus élevées possibles auprès de l'état, de toute collectivité territoriale ou de tout autre organisme.

4/ - DIT que les dépenses seront prélevées et les recettes encaissées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2007.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2315 - Installation, matériel et outillage techniques

Fonction 821 – Equipements de voirie

06 – URBANISME – PROJET URBAIN – CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT SEM 47 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2006 ET DU BILAN PREVISIONNEL REVISE AU 31 DECEMBRE 2006

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par convention publique d'aménagement, approuvée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 juillet 2003, la Ville d'Agen a chargé la SEM 47 de conduire et d'assurer le suivi, dans le cadre du projet urbain, des différentes procédures (R.H.I. – P.R.I. – O.P.A.H-R.U.) nécessaires au traitement de l'habitat ancien, à la requalification et à la redynamisation du cœur historique de la Ville.

Pour permettre à la collectivité publique cocontractante d'exercer son droit de contrôle comptable et financier en application des articles L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, l'aménageur doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres à l'opération.

Dans le cadre de sa mission et conformément à l'article 19 « Comptabilité, bilan financier et plan de trésorerie prévisionnels globaux » de la dite convention, la SEM 47 présente le bilan financier prévisionnel de l'opération, révisé en décembre 2006 ainsi que son rapport annuel d'activités pour l'année 2006.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à approuver le rapport annuel d'activités pour l'année 2006.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à approuver le bilan financier prévisionnel de l'opération révisé au 31 décembre 2006.

07 – VOIRIE – CAMPAGNE DE REFECTION DE CHAUSSEES 2007 – APPROBATION DU D.C.E.

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Depuis cinq ans, et suite à l'étude "Diagnostic de la Voirie Agenaise", la Ville d'Agen procède à une campagne annuelle conséquente de rénovation de voirie.

Pour l'année 2007, des travaux d'investissement sont programmés Chemin de Tourteras, Impasse Lafontaine, Avenue Bugeaud et Cours du 14 Juillet sous le pont de la Libération. Ces travaux consistent en une réfection générale de la couche de roulement ainsi que des reprises de couche de base de bordures et de trottoirs.

L'ensemble de ces travaux est estimé à ce jour à 250 K€HT.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à la campagne de réfection de chaussées 2007 pour un montant global estimé à 250 K€HT

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert;

3/ - DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2007.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES : Chapitre 23 : Immobilisations en cours
Article 2318 - Autres immobilisations corporelles
Fonction 822 – Voirie communale et routes

08 – ASSAINISSEMENT – PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS PLUVIALES VENUES DE LA RUE POUR LES IMMEUBLES SITUES 199, 203 et 209 RUE PIERRE PAUL DE RIQUET

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Les appartements sis aux 199, 203 et 209 rue Pierre Paul de Riquet, sont inondés par des eaux pluviales venant de la rue lors de forts orages.

Plusieurs études du bassin versant de l'avenue Stalingrad et de la rue Riquet ont été menées ces 5 dernières années.

Elles ont conclu que le réseau pluvial était saturé au niveau de la rue Riquet. Le changement ou le doublement de ce réseau étant techniquement compliqué et financièrement très onéreux, il a été décidé de mettre en place des protections individuelles pour les quelques habitations régulièrement inondées.

Après discussion avec les propriétaires il semble que la mise en place d'un muret étanche au droit de la clôture actuelle (sur le domaine privé), franchissable par le biais d'un escalier (3 marches de part et d'autre du mur), agréerait chacune des parties.

La mise en place de ce muret ainsi que la reprise de l'étanchéité des bas de murs de façade jusqu'à hauteur des appuis de fenêtre ont été estimées à environ 30 000 € TTC .

M. CAMINADE

Inutile de rappeler qu'en cas de fortes pluies ou de violents orages, cette partie d'Agen est inondée. Ce rapport correspond à une attente importante des riverains de la rue Pierre-Paul de Riquet

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE la prise en charge par la Ville des travaux de mise à l'abri des eaux de ruissellement des habitations sis aux 199, 201 et 203 rue Pierre Paul de Riquet

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'une procédure adaptée et à signer tous marchés à intervenir ;

3/- DIT que les dépenses seront réglées par prélèvement sur les crédits inscrits au budget assainissement pour un montant estimé de 25 083,61 € HT soit 30 000 € TTC.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 2313 : Constructions.

09 – ASSAINISSEMENT – EXONERATION DE LA PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE) POUR LES RACCORDEMENTS A UN EGOUT UNITAIRE DANS LE BASSIN VERSANT DES LADRES, EN CONTREPARTIE DE LA MISE EN PLACE D'UNE FOSSE DE RECUPERATION DES EAUX USEES EN AMONT DU RACCORD

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Les réseaux d'assainissement de la Ville d'Agen sont, d'une part des réseaux séparatifs et, d'autre part des réseaux unitaires au sein desquels sont véhiculées des eaux pluviales et des eaux usées.

La majeure partie des réseaux unitaires est équipée de dispositifs de déversoir d'orage qui permettent, par temps sec, d'amener les eaux usées à la station d'épuration de manière à ce qu'elles y soient traitées au même titre que celles issues des réseaux séparatifs.

Seul le ruisseau des Ladres ne peut pas être équipé d'un tel dispositif (techniquement impossible). Ce ruisseau reste pourtant l'exutoire de certains petits réseaux unitaires et les eaux usées de son bassin versant sont donc déversées directement en Garonne.

Dans ce contexte et afin de ne pas avoir de pollution massive du milieu naturel, il est demandé aux propriétaires des immeubles à raccorder sur ces réseaux de mettre en place des fosses toutes eaux qui retiennent les matières en suspension ainsi que les graisses et un petit pourcentage de la pollution organique.

Ces fosses toutes eaux ont un coût relativement important par rapport aux coûts des projets de construction ou de réhabilitation.

Aussi, afin de ne pas pénaliser l'urbanisation du bassin versant des Ladres, je vous propose d'exonérer de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE), toute construction nouvelle ou réhabilitation d'immeuble pour lesquelles il serait demandé, via un permis de construire ou une déclaration de travaux, la mise en place d'une fosse toutes eaux.

M. BEDOURET

Le bassin versant des Ladres concerne plusieurs petites zones, comme par exemple la Cité Automne. Mais cela remonte sur tout le tracé du ruisseau des Ladres, à voir sur plan. Il doit y avoir quatre ou cinq bassins versants.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE l'exonération de la PRE pour toutes nouvelles constructions ou toutes réhabilitations d'immeubles situés dans le bassin versant des Ladres et raccordés à un réseau unitaire via une fosse toutes eaux

10 – ASSAINISSEMENT – AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE POUR L’EXPLOITATION ET L’ENTRETIEN DES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT – PROLONGATION DU CONTRAT

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

Le service des réseaux d’eaux usées et pluviales de la commune d’Agen compte plus de 15 000 abonnés et représente un volume annuel d’eau traitée supérieur à 1 900 000 m³.

Le service est exploité par la société VEOLIA Eau depuis juillet 1992 dans le cadre d’un contrat d’affermage ; ce contrat a été conclu initialement pour une durée de 15 ans. Il arrivera donc à échéance au 30 juin 2007.

Cependant, bien qu’initiée dès le mois d’octobre 2006, la procédure de renouvellement de la délégation du service ne pourra être menée à son terme avant l’échéance de ce contrat fixée au 30 juin 2007.

C’est pourquoi il est nécessaire, afin d’aboutir en toute sérénité à la désignation du nouvel exploitant, de prolonger de six mois le contrat en vigueur, et ce, dans le strict respect des dispositions de l’article L 1411-2 du C.G.C.T.. La date d’échéance serait donc reportée au 31 décembre 2007.

M. QUERBES

Je suis en accord avec cette délibération. Mais pour rester en conformité avec l’esprit dans lequel nous menons cette démarche, -c’est-à-dire de donner au Conseil municipal tous les éléments d’information et de décision- je suggère que dans le 3^{ème} paragraphe, où il est dit :

*« C’est pourquoi il est nécessaire, afin d’aboutir en toute sérénité à la désignation « du nouvel exploitant », je souhaiterais qu’il soit ajouté entre parenthèses « **déléataire ou régie** » de « prolonger de six mois le contrat en vigueur, et ce, dans le strict respect des « dispositions de l’article L 1411-2 du C.G.C.T..*

Ceci pour rappeler la démarche ouverte dans laquelle nous nous inscrivons.

M. CAMINADE

Voyez-vous une raison de s’opposer à cette proposition ? Personne. Dont acte. Ce rapport modifié comme demandé par Jean est donc soumis au vote.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l’exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

Vu le code général des collectivités territoriales et le rapport ci-dessus ;

1/- APPROUVE la prolongation de six mois du contrat d'affermage en vigueur ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le délégataire un avenant au contrat d'affermage pour l'exploitation du service d'assainissement (réseaux, stations de relèvement) pour la prolongation de l'actuel contrat.

11 – ASSAINISSEMENT – AVENANT A LA CONVENTION DE L'OPERATION « BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT CONFORME » DE MAI 2006 – EXTENSION DU PERIMETRE A ENQUETER

M. BEDOURET, Adjoint au Maire

En octobre 2000, une délibération instaurait la mise en place de l'opération « Branchements Assainissement Conforme » (B.A.C.) dont l'objectif était la mise en conformité des branchements d'assainissement des immeubles riverains des réseaux séparatifs, afin d'améliorer de façon mesurable la qualité des effluents recueillis à l'aval du périmètre concerné.

En mai 2006, la troisième convention tripartite entre Veolia, le Pact Habitat et Développement et la Ville prolongeait l'opération jusqu'au 31 décembre 2007 et étendait le périmètre des enquêtes aux rues suivantes :

- rue Roussanes du n°1 à 5;
- rue Denis Papin du n°1 à 14;
- rue des Ambans du n°1 à 17;
- Place Lafayette;
- rue Grenouilla du n°1 à 25;
- rue Lafayette;
- rue Rochambeau,
- rue Pontarique.
- rue des Cailles;
- rue du Marché au blé;
- rue de Raymond;
- rue des Droits de l'homme;
- Place des Droits de l'homme;
- Place Notre Dame du bourg.

Les enquêtes dans les rues citées ci-dessus avançant plus rapidement que prévu, il paraît aujourd'hui opportun d'étendre encore le périmètre, les rues suivantes pourraient donc être rajoutées à l'article III de la convention :

- rue Camille Desmoulins entre la rue Kléber et le cours du XIV juillet ;
- rue Neuve ;
- rue des Remparts du Pin
- Cours du XIV juillet entre la place du Pin et la rue Camille Desmoulins

Le reste de la convention reste inchangé.

M. CAMINADE

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite entre la Veolia., le PACT Habitat et Développement et la Ville d'Agen.

12 – CONVENTION DE PRESTATION ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Le CCAS est un établissement public administratif qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec d'autres acteurs publics et associatifs. Bien que doté d'une personnalité juridique propre, le CCAS constitue le levier de la politique sociale communale, la ville représentant sa première source de financement par l'attribution d'une subvention permettant son fonctionnement et la réalisation de ses investissements.

Il s'agit, aujourd'hui, d'actualiser une délibération du 29 mars 1972 qui transférait au bureau d'aide sociale de l'époque le personnel jusqu'alors rattaché à la ville et fixait le montant de la subvention annuelle de la ville, égal aux frais de ce personnel.

En effet, les pertes de recettes propres du CCAS (concessions des cimetières, impôts sur les spectacles...) ont petit à petit conduit la ville à ajuster sa subvention pour équilibrer son budget de fonctionnement.

Dans un souci de rationalisation, de nombreuses prestations sont d'ores et déjà assurées par des services de la ville, le CCAS n'ayant pas la compétence en la matière. Ainsi notamment, le service des ressources humaines et le service informatique gèrent le personnel du CCAS et ses équipements.

Ce souci de mutualisation des ressources doit contribuer à l'optimisation de la gestion municipale et à la spécificité du CCAS sur les interventions sociales. Aussi, il convient de signer une nouvelle convention fixant les modalités de cette organisation.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

2°/ APPROUVE le principe de deux subventions d'équilibre annuelles de fonctionnement et d'investissement attribuées au CCAS dans le cadre du budget primitif.

13 – POLITIQUE DE LA VILLE – DOTATION SOCIALE URBAINE ANNEE 2006 – RAPPORT D'ACTIVITE

M. MAZIERE – Adjoint au Maire

Vue la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, modifiée par les lois n° 96-142 du 21 février 1996 et 96-241 du 26 mars 1996, instituant une dotation de solidarité urbaine au niveau national.

Vu l'article L2334-19 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine, présente au conseil municipal les « actions de développement social urbain entreprises ».

Pour 2006, l'Etat a versé une dotation de 1 019 236 Euros à la commune d'Agen contre 970 701 € pour l'année précédente soit une augmentation de 5%. La Ville d'Agen continue de bénéficier de la règle de garantie des 5% prévue par la réforme de la Loi de Finances 2005.

Elle a permis de financer en partie les actions menées par la ville dans le cadre de la politique de Développement Social Urbain. Conformément à la loi, Ce rapport est soumis à votre approbation.

- Au titre de la politique mise en œuvre sur les quartiers classés en ZUS :

817 168 €

Ce montant concerne le fonctionnement :

- Centres sociaux 680 384 €
- Equipe M.O.U.S 136 784 €

A travers l'animation des projets de quartier assurée par les équipes des centres sociaux municipaux et visant le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale (soutien aux diverses formes d'implication des habitants sur leur quartier), le maintien de la cohésion sociale, le développement de la mixité urbaine et sociale dans chaque quartier, par des actions de prévention ou de lutte contre les phénomènes d'exclusion sociale et urbaine.

- Au titre de la politique éducative : **328 551 €**

Comprenant notamment :

- Contrat Educatif Local 98 704 €
- Contrat Temps Libres 171 355 €
- Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité 58 492 €

- Au titre de la politique d'insertion sociale : **74 572 €**

Dont la répartition est :

- Coupon culture 9 511 €
- Coupon sport 3 560 €
- Coupon cinéma 1 275 €
- Accompagnement social 54 751 €
- Aide aux vacances 5 475 €

En lien avec le C.C.A.S par la mise en œuvre d'actions facilitant l'insertion par l'accompagnement social des personnes en difficultés, l'aide au départ en vacances pour les enfants et les familles les plus défavorisées ainsi que l'accès à la culture et au sport.

- Au titre de la politique d'insertion professionnelle : **55 625 €**
Ce montant comprend :
 - P.L.I.E (dont personnel municipal mis à disposition) 47 925 €
 - Associations 7 700 €

Par la mise en œuvre d'actions facilitant l'insertion par l'économique des personnes en difficultés, le soutien aux projets permettant de renforcer l'offre d'accès à l'emploi (P.L.I.E, Mission locale, Maison des chômeurs,...).

- Au titre de la politique de soutien à la vie associative de quartier : **46 510 €**

A travers le soutien aux structures associatives intervenant sur les champs :

- Social 20 900 €
- Socioculturel 6 310 €
- Sportif 19 300 €

Ainsi qu'à travers un travail du service municipal visant à préserver la qualité des espaces sportifs dans les quartiers prioritaires, notamment :

- Stade de Rodrigues et ensemble sportif de Montanou 7 879 €

Le montant total des dépenses effectuées au cours de l'année 2006 pour les actions de Développement Social Urbain s'élève donc à 1 487 750 Euros en fonctionnement.

.../..

RECAPITULATIF DSU 2006		
SECTEUR	MONTANT DOTATION	COUT POUR LA VILLE
Participation ETAT	1 019 236 €	
Fonctionnement - Centres sociaux - M.O.U.S		680 384 € 136 784 €
Total Fonctionnement		817 168 €
Soutien associations quartiers		<u>Social : 20 900 €</u>
<u>Social</u> - La Clé 47 - Repartir du bon pied - la Pergola - Coup de pouce - Secours catholique - Secours Populaire - Resto du coeur		700 € 700 € 7 000 € 3 000 € 4 000 € 4 000 € 1 500 €
<u>Socioculturel</u> - Les Petits Débrouillards - Club l'amitié de Rodrigues		<u>Socioculturel : 6 310€</u> 6 000 € 310 €
<u>Sportif</u> - Agen Football Club - Rodrigues Tennis Club		<u>Sportif : 19 300 €</u> 16 000 € 3 300 €
Total subventions associations quartiers		46 510 €
CCAS Insertion		
- coupon culture - coupon cinéma - coupon sport - Salaires travailleurs sociaux - Aide aux vacances FOL - Aide aux vacances IFAC		9 511 € 1 275 € 3 560 € 54 751 € 4 831 € 644 €
Total Insertion Sociale		74 572 €
Politique Educative - C.L.A.S - C.E.L - C.T.L		58 492 € 98 704 € 171 355 €
Total Politique Educative		328 551 €
Insertion Professionnelle - PLIE (salariées) - Maison des chômeurs - ATOUT PLIE - Mission locale de l'agenais		25 720 € 1 700 € 22 205 € 6 000 €
Total Insertion Professionnelle		55 625 €
Actions diverses - Entretien espaces sportifs		7 879 €
Total Actions diverses		7 879 €
TOTAL GENERAL	1 019 236 €	1 487 750 €

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

APPROUVE le présent rapport concernant les actions de Développement Social Urbain entreprises par la ville pour l'année 2006.

14 – POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT N°2 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU PLIE

M. MAZIERE – Adjoint au Maire

Les communes de l'agglomération agenaise, la communauté d'agglomération d'Agen, le Conseil Général de Lot-et-Garonne et l'Etat se sont associés dans la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agenais. Depuis 1996, la gestion du PLIE a été confiée à ATOUT PLIE, association loi de 1901 qui agit en vertu du protocole d'accord signé en décembre 2000.

Ce protocole d'accord du PLIE prenait fin au 31 décembre 2006.

Le PLIE s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver ou retrouver un emploi.

Le PLIE vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau du territoire de l'agglomération agenaise dans les domaines de l'insertion sociale ou professionnelle.

Le PLIE dispose de fonds FSE (Fonds Social Européen) qui lui ont été attribués au regard des fonds mobilisés en faveur de cette politique par l'Etat, les communes, la C.A.A., le Conseil Général de Lot-et-Garonne, le Conseil Régional d'Aquitaine.

Compte tenu des retards des décisions de financement du Fond Social Européen, une instruction de la DGEFP du 11 décembre 2006 et courrier du 23 janvier 2007 de Monsieur le Préfet autorisant le PLIE à prolonger son action sur 2007 sur la base du protocole 2000-2005.

Il convient donc de procéder, par avenant au protocole, de prolonger le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi jusqu'au 31 décembre 2007 afin de lui permettre d'atteindre pleinement ses objectifs et créer les conditions favorables à la mise en œuvre d'un nouveau programme.

M. CAMINADE

Compte tenu des retards sur les financements au titre du F.S.E., nous prolongeons par ce rapport la convention jusqu'au 31 décembre 2007, afin de permettre au PLIE de poursuivre sa mission.

M. COUDERC

Je souhaiterais ajouter ceci, à la jonction de la politique urbaine et de l'action culturelle.

Luigi Comencini est décédé il y a un peu plus d'un mois. Or deux personnes que je connais bien –Jérôme Boixel que j'ai quelques raisons de bien connaître, et Hélène Vendeaud que je connais bien aussi- ont attiré mon attention sur ce grand nom du cinéma mondial qui a passé 20 ans de sa vie d'enfant et de jeune homme au Lycée

Palissy, qui a vécu à Colayrac St Cirq, et qui y est revenu il y a quelques années et a été très bien accueilli. Je pensais que nous devrions réfléchir sur le fait de donner son nom à une petite artère proche du Lycée où il venait tous les jours depuis Colayrac.

Je voulais simplement prendre acte.

M. CAMINADE

Si l'occasion se présente, nous étudierons bien entendu avec tout l'intérêt que sa carrière mérite la possibilité d'attribuer son nom à une rue, afin de permettre à sa mémoire de rester ancrée dans le cœur des Agenais –si besoin en était car son œuvre immense est connue de tous les cinéphiles-. Donc acte.

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 2 au protocole d'accord du PLIE portant prolongation jusqu'au 31 décembre 2007.

15 – THEATRE – AIDE A LA PROGRAMMATION ET AU DEVELOPPEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DE L’ACTION CULTURELLE

M. VEYRET, Maire

Le projet de développement artistique et territorial du Théâtre municipal Ducourneau a débouché, le 12 juillet 2006, sur la signature d'une mission de Scène Conventionnée. Celle-ci fixe un cadre artistique particulier à notre salle de spectacle, le Théâtre et la Voix, tout en lui gardant sa nécessaire vocation pluridisciplinaire.

Cette convention fixe les rapports de la Ville avec l'Etat pour 3 ans. Dans ce cadre, nous devons toutefois chaque année, préciser l'évolution et la situation de notre structure et demander les moyens correspondants à la participation de l'Etat.

Eu égard au prévisionnel annexé à la convention, une somme de 40 000 € est prévue pour 2007. Ce montant servira aussi de base pour évaluer les demandes aux autres collectivités et institutions.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la subvention de 40 000€ auprès de la Direction Régionale de l'Action Culturelle à titre de participation à l'action de la Scène Conventionnée « Théâtre et Voix » du Théâtre Municipal Ducourneau.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante à ce soutien.

3/- DIT que le crédit correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2007 :

Chapitre 74 : Dotations et participations
Article 64718 : Théâtre subvention DRAC
Fonction : 313 Théâtre

16 – THEATRE – AIDE A LA PROGRAMMATION ET AU DEVELOPPEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

M. VEYRET, Maire

Le projet de développement artistique et territorial du Théâtre municipal Ducourneau a débouché, le 12 juillet 2006, sur la signature d'une mission de Scène Conventionnée. Celle-ci fixe un cadre artistique particulier à notre salle de spectacle, le Théâtre et la Voix, tout en lui gardant sa nécessaire vocation pluridisciplinaire.

Dans ce cadre, il est attendu que les différentes collectivités territoriales intéressées par Agen viennent abonder le geste d'aménagement culturel de l'Etat. La Région Aquitaine est depuis 3 ans partenaire de notre théâtre, à la fois directement par une dotation financière et indirectement par le soutien artistique et logistique de son agence, l'Office Artistique de la Région Aquitaine.

Nous espérons que l'avènement de la Scène Conventionnée «Théâtre et Voix » incite la Région à progresser dans sa participation. Une aide de 20 000 € est espérée.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional d'Aquitaine à titre de participation à l'action de la Scène Conventionnée <<Théâtre et Voix>> du Théâtre Municipal Ducourneau et à sa programmation.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Régional d'Aquitaine.

3/- DIT que le crédit correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2007 :

Chapitre : 74 Dotations et participations
Article 74-72 Autres participations Région
Fonction : 313 Théâtre

17 – THEATRE – AIDE A LA PROGRAMMATION ET AU DEVELOPPEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LOT-ET-GARONNE

M. VEYRET, Maire

Le projet de développement artistique et territorial du Théâtre municipal Ducourneau a débouché, le 12 juillet 2006, sur la signature d'une mission de Scène Conventionnée. Celle-ci fixe un cadre artistique particulier à notre salle de spectacle, le Théâtre et la Voix, tout en lui gardant sa nécessaire vocation pluridisciplinaire.

Si l'on se réfère à la signature d'un tel missionnement dans les départements voisins, et à la réaction des conseils généraux respectifs, nous espérons une participation du Département de Lot et Garonne pour le soutien de l'action artistique et territoriale de la Scène Conventionnée.

Nous souhaitons donc solliciter l'aide du Conseil Général de Lot et Garonne qui manifesterait là son intérêt à l'existence d'un contrat d'Etat pour une structure culturelle majeure du département. Pour 2007, une aide de 20 000 € est espérée.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la subvention la plus élevée possible, auprès du Conseil Général de Lot et Garonne à titre de participation à l'action de la Scène Conventionnée « Théâtre et Voix » du Théâtre Municipal Ducourneau et à sa programmation.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général de Lot et Garonne concernant ce soutien.

3/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recette en décision modificative du budget primitif 2007 :

Chapitre : 74 Dotations et participations
Article : 74-72 Autres participations Département
Fonction : 313 Théâtre

18 – CONVENTION AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE L'AGGLOMERATION AGENAISE

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Le Comité des œuvres sociales des personnels territoriaux de l'agglomération agenaise (C.O.S.) a pour objet de promouvoir l'action sociale en direction de ses adhérents et de renforcer les liens de solidarité entre les personnels des communes adhérentes.

La Ville soutient cette association par le versement d'une subvention annuelle.

Une convention doit être conclue avec le C.O.S. déterminant les obligations des deux parties. Cette convention prévoit, notamment, le versement d'une subvention par la Ville. Comme les années précédentes, en 2007, cette subvention pourrait être composée de plusieurs parties :

Au titre du fonctionnement de l'association

- 0,75 % de la masse salariale de l'année N - 1

Au titre de la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement du centre de vacances de Cadéac

- 13 256 €

Au titre de la rémunération d'un salarié

- 58 % du coût d'un salarié rémunéré au SMIC + 10 % ;

Au titre de la consommation électrique du local mis à disposition

- Une somme forfaitaire indexée sur le coût de l'énergie électrique

Au titre de l'action sociale

- 9 820 €. Cette dernière part est destinée à financer l'action sociale ordinaire, à l'exception des dépenses d'investissement.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise, pour l'année 2007.

19 – FIXATION DES TAUX MAXIMA DE PROMOTION APPLICABLES AUX FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE CATEGORIE C DE LA VILLE D'AGEN

M. QUERBES – Adjoint au Maire

En application du protocole d'accord signé au niveau national avec certaines organisations syndicales, portant notamment sur les carrières des fonctionnaires de catégorie C, une série de décrets ont été pris le 22 décembre 2006.

Ces décrets procèdent à un remaniement complet des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C qui se caractérise par une simplification et une certaine harmonisation entre les filières.

La plus grande partie des reclassements dans ce nouveau statut a été mise en œuvre avec effet du 1^{er} janvier 2007. Les reclassements par tranches des ATSEM 2^{ème} classe, des auxiliaires de puériculture 2^{ème} classe et des adjoints techniques 2^{ème} classe dans l'échelle 4 seront mis en œuvre en 2007, 2008 et 2009, comme le prévoient les décrets.

Par ailleurs, la loi 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale, procède à une modification importante des règles d'avancement de grade dans cette fonction publique.

Jusqu'alors, les avancements étaient prononcés en fonction de conditions d'ancienneté, différentes selon les filières et de quotas nationaux imposés aux collectivités.

Désormais, les avancements sont toujours prononcés en fonction de conditions d'échelon et d'ancienneté, différentes selon les filières, mais mieux harmonisées qu'auparavant. Surtout, les anciens quotas nationaux sont supprimés.

En vertu de l'article 35 de la loi, pour l'accès à un grade supérieur au titre de l'avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un ratio appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce ratio est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux agents de police municipale.

Les enjeux de ce nouveau dispositif répondent à trois nécessités :

- Le rééquilibrage des déroulements de carrière entre filières afin de tenir compte du rythme de progression, actuellement plus rapide dans la filière technique que dans les autres filières.
- Le maintien du caractère évolutif des carrières.
- L'affirmation d'un outil de management, attribuant les avancements en fonction de la qualité du travail.

Compte tenu de ces éléments de réflexion et après avis favorable du Comité Technique Paritaire lors de la séance du 16 avril 2007,

M. QUERBES

J'émettrai d'abord une critique sur cette Loi qui individualise, au niveau de chaque commune, sa capacité à assumer le déroulement de carrière : les communes riches auront donc plus de facilité à assumer des déroulements positifs que les communes pauvres comme la ville d'Agen. Cette Loi introduit des éléments de différenciation entre les communes qui peut nuire à leur attractivité pour le recrutement de leur personnel.

Cette critique étant rappelée, nous avons tenté de tirer le meilleur, pour notre personnel, des dispositions de la Loi. C'est pourquoi la proposition qui vous est faite des différents ratios va permettre une amélioration du nombre d'agents promus dans un cadre financier maîtrisé.

M. CAMINADE

Je rappelle que le Comité technique paritaire a donné un avis favorable à ces modifications, qui entraînent une évolution de carrière en introduisant un rééquilibrage, un maintien du caractère évolutif et en donnant un outil de management.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DETERMINE les ratios valables pour les trois années à venir, le Conseil Municipal étant amené à effectuer un nouvel examen de ces taux, pour les années suivantes, en fonction des différents paramètres d'évolution.

2/- FIXE les ratios suivants:

➤ **De l'échelle 3 à l'échelle 4**

un ratio de 100% pour toutes les filières, étant entendu que la réussite à un examen professionnel est nécessaire pour bénéficier de cet avancement.

➤ **De l'échelle 4 à l'échelle 5**

un ratio de 50%, pour toutes les filières, à l'exception de la filière technique, qui bénéficiera d'un régime transitoire, avec un ratio de 100 % en 2007, 75% en 2008 et 50% en 2009, l'harmonisation entre filières étant ainsi progressive pour ne pas remettre en cause les perspectives de carrière actuelles des agents de la filière technique.

➤ **De l'échelle 5 à l'échelle 6**

un ratio de 25%, pour toutes les filières.

➤ **Avancement des agents de maîtrise (échelle 5) au grade d'agent de maîtrise principal (échelle spécifique)**

un ratio de 50%.

20 – CONVENTIONS ENTRE LA VILLE D'AGEN ET LE SDIS 47

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Les sapeurs-pompiers volontaires participent aux missions de sécurité civile de toute nature qui sont confiées, sur l'ensemble du territoire, aux services d'incendie et de secours et assurent ainsi un service de proximité pour la population.

Les volontaires représentent l'essentiel des effectifs du service départemental d'incendie et de secours du Lot et Garonne (SDIS 47).

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Agen compte, parmi ses agents, plusieurs sapeurs-pompiers volontaires qui sont parfois amenés à intervenir pendant leur temps de travail, lorsqu'ils sont d'astreinte ou lors d'interventions qui nécessitent des renforts particuliers.

Cette mise à disposition ponctuelle pour mission opérationnelle n'a jamais été formalisée. Or, la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat préconise d'organiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour la formation et les missions opérationnelles par le biais d'une convention entre l'employeur et le SDIS, en tenant compte des nécessités de fonctionnement des services de l'employeur.

A la demande de Monsieur le Président du SDIS 47, la Ville d'Agen souhaite formaliser les modalités de la mise à disposition des sapeurs-pompiers volontaires pour la formation et les missions opérationnelles, au moyen d'une convention. La signature de cette convention permettra, plus généralement, de conforter le partenariat entre la Ville d'Agen et le SDIS 47.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS 47, relative aux modalités de disponibilité pour formation et missions opérationnelles des sapeurs-pompiers volontaires employés par la Ville d'Agen.

21 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES – Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

Afin d'adapter ce tableau à des missions en évolution tout en permettant la progression de carrières des agents de notre collectivité, il convient de transformer :

- 2 postes de rédacteur en 2 postes de rédacteur principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la catégorie C de la fonction publique territoriale, il est prévu que les agents actuellement en échelle 3 de rémunération qui ont été recrutés sur concours et sur diplôme soient reclassés en échelle 4.

Ce reclassement doit s'effectuer, à partir de 2007, en 3 tranches annuelles après avis de la Commission Administrative Paritaire.

Pour tenir compte de ces dispositions, il convient de transformer :

- 2 postes d'auxiliaire de puériculture en 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 13 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe en 13 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

De plus, pour faciliter le fonctionnement des centres sociaux de la Ville, il est nécessaire de créer trois emplois occasionnels d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, qui seront pourvus en fonction des besoins.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

TRANSFORME

- 2 postes de rédacteur en 2 postes de rédacteur principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture en 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 13 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe en 13 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe

CREE

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984

22 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONSET CONVENTIONS

M. GARAY – Adjoint au Maire

De nombreuses associations ont sollicité une aide financière de la Ville d'Agen. Les dossiers ont été traités par les services et les élus concernés. Le Groupe Projet Vie Associative a émis un avis sur chaque dossier lors de sa réunion du 4 avril dernier.

Une demande concerne un montant supérieur à 23 000 €. La législation en vigueur fait obligation de conclure, à partir de ce seuil, une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Mme GOURGUE

M. le Maire, il est prévu une subvention importante en faveur du CDDP. Quelles en sont les raisons ? Car n'est ce pas l'Education nationale qui doit aider cette structure ?

M. VEYRET

Le CDDP a des difficultés en terme de personnel, et nous ne savons pas s'il va pouvoir en assumer le financement, cela d'autant plus que le Conseil général a augmenté le loyer du CDDP.

Par ailleurs, je tiens à vous apporter des informations concernant le Temps des Tout Petits car je considère que c'est important. Le Temps des Tout Petits est une association que nous finançons largement puisqu'elle assure la gestion des crèches.

En tant que membres du Conseil d'administration, nous avons, à moment donné, formulé des inquiétudes sur l'explosion d'un budget prévisionnel. En effet, il nous était demandé 90 000 euros supplémentaires, et ce budget prévoyait une hausse importante des frais de fonctionnement. Nous avons donc demandé à la CAF et la Préfecture de réaliser un audit sur les comptes. Les conclusions de cet audit nous ont amenés à porter plainte contre la Présidente des Temps des Tout Petits –qui a démissionné depuis- pour malversations financières. Cette affaire, de l'ordre de 30 000 à 35 000 euros se trouve aujourd'hui entre les mains de la justice. Sachez que nous irons au bout.

Le problème de ce genre d'associations est que les personnes élues par le Conseil d'administration ne restent que le temps –souvent réduit- que leurs enfants soient scolarisés. Et il peut parfois s'agir de personnes dont la moralité peut être remise en cause : cela a été le cas.

Pour l'instant, la presse n'est pas informée. La justice fait son travail. Mais j'ai considéré qu'il était important que je vous communique cette information, dans l'enceinte de ce Conseil municipal.

M. GARAY

Je tiens à rappeler que l'ensemble du bureau de l'association Le Temps des Tout Petits a fait un travail remarquable suite à l'indélicatesse de la Présidente qui a reconnu les fait-. Je souhaitais donc tirer un coup de chapeau à ces bénévoles.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- ATTRIBUE les subventions 2007 figurant sur l'état ci-joint ;

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office du Tourisme pour 123 000 €;

3/- IMPUTE ces dépenses au :

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante
- Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé
- Fonctions :
 - 020 : administration générale de la collectivité
 - 023 : information communication publicité
 - 024 : fêtes et cérémonies
 - 025 : aides aux associations (non classées ailleurs)
 - 33 : action culturelle
 - 415 : manifestations sportives
 - 421 : centres de loisirs
 - 422 : autres activités pour les jeunes
 - 423 : colonies de vacances
 - 524 : interventions sociales (autres services)
 - 61 : services en faveur des personnes âgées
 - 64 : crèches et garderies
 - 833 : préservation du milieu naturel
 - 90 : interventions économiques
 - 94 : aides au commerce et aux services marchands
 - 95 : aides au tourisme

ANCIENS COMBATTANTS

Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur	80
FACOM	500 subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau
F.N.A.C.A.	380
Rhin et Danube	80
UNION Départementale des Sous-Officiers Retraités (U.D.S.O.R)	80

COMMERCE

Association du marché biologique d'Agen	500
Association des Producteurs et Usagers des marchés fermiers d'Agen	1 000
Association pour la promotion du mariage	1 200
Union des Commerçants et Artisans Agenais (U.C.A.A.)	18 000

COS

Comité des Œuvres Sociales	138 706
----------------------------	---------

CULTURE

Académie des Sciences Lettres et Arts d'Agen	2 745
Accueil Villes Françaises	230
Amis des Jacobins	700
Arimage	3 025
Artefact	2 000
Atelier Flamenco	150
CDDP	15 000
Chants de Garonne	13 721
Cie de l'Escalier qui monte	1 500 subvention

	exceptionnelle pour participation au Festival d'Avignon 2007
Echiquier Agenais	400
Ensemble Vocal d'Agen Expression	700
Ensemble Vocal Oratorio	13 000
Groupe d'Etudes Sociales	400
Groupe Vocal Polifonia	1 000
Harmonie Lyre Agenaise	2 000
Montreurs d'images	7 100
Orchestre Polysons	300
Patrimoines du Lot-et-Garonne	4 500
Philagena	150
Université Inter-Ages et du Temps Libre	1 860

DIVERS

Les Amis de Moulay Bouselham	150
Association pour la réhabilitation du barrage de Beaugard	150

ECONOMIE-EMPLOI

Atout-Plie	22 205
-------------------	--------

ECONOMIE SOLIDAIRE

Collectif Agenais du Commerce Equitable	4 500
--	-------

ENFANCE-JEUNESSE

Amicale Laïque	25 074
Association Paul Dieuzeide Réseau AIME 47	900
Association Récré Eveil	30 000
Fédération des Œuvres Laïques	4 831
IFAC 47	3 049

Le Temps des Tout Petits	207 206
UDAF (crèche Kirikou)	191 384

ENVIRONNEMENT

Association pour la gestion de la réserve naturelle de la frayère d'alose	220
Entente colombophile agenaise	660
ESSOR –SEPANLOG (sauvegarde de la faune sauvage)	170 + 480 subvention exceptionnelle

HUMANITAIRE

Forum des associations	1 000
O.SE.N	1 600
Peuples du Monde	200

JUMELAGES

Comité de Jumelage Agen-Corpus Christi	770
Comité de Jumelage Agen-Dinslaken	1 680
Comité de Jumelage Agen-Llanelli	1 680
Comité de Jumelage Agen-Tolède	1 680
Comité de Jumelage Agen-Touapsé	1 680
Fédération des Jumelages	2 900
Maison de l'Europe	3 900

PERSONNES AGEES

Beausoleil	300
Club du 3ème âge "Soleil Levant"	310
Club L'amitié de Rodrigues	310
Club l'Eternel Printemps	310
Club l'Etoile d'Or	310

POLITIQUE DE LA VILLE

Action Catholique des Enfants	150
Les Petits Débrouillards	9 000

SCOLAIRE

AMOPA	300
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	500
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	150

SOCIAL

ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu)	200
ADOT (Association pour les dons d'organes et de tissus humains)	200
AFDAS	700
AFM Myopathies	1 532
AGIR abcd	200
AIDES 47	800
Alliance 47	500
A.M.I.C.A.L.E.	750
Brin de Soleil	195
Centre de soins de Rodrigues	400
Donneurs de sang	300
Donneurs de voix	305
EMMAÜS	2 000
Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer Français	200
PACT Habitat et Développement de Lot & Garonne	1 900
Repartir du bon pied "SOS Surendettement"	1 000
Restaurants du Cœur	1 500

Sam's Bus	150
Secours Catholique	4 000
Secours Populaire Français	4 000
UNAFAM	200
Veufs et veuves de Lot-et-Garonne	150

SPORTS

Académie Pugilistique Agenaise	1 000
Accro' Vélo VTT 47	1 500
Agen Basket Club	30 000 + 9 145 pour animations sportives
Agen Baton Canne de Combat	450
Agen Football Club	16 000
Agen Moto Verte	300
Aïkido Club de l'Agenais	450
Amicale Laïque - Section Handball	4 500
Amicale Laïque - Section Pétanque	600
Amicale Laïque - Section Tennis	1 200
Association sportive Inter-Universitaire d'Agen (ASIA)	450
A.S.P.T.T. Badminton	915
A.S.P.T.T. Pétanque	460
Billard Club Agenais	1 300
Canoë Kayak	5 500
Club Alpin Français	760
Club Boule Lyonnaise	150
Club Sportif et Artistique du 48° RT	2 700
Club Subaquatique Agenais	3 100
Ecole de Savate Agen	2 300
Etrier Agenais	915
Full -Contact Agen	450
Groupe Cyclotouriste Agenais	900
Groupe Spéléologique Agenais	230
Groupe Sportif Agenais (G.S.A.) Ski Rando	1 220

Guidon Agenais	3 000 + 1 000 subvention exceptionnelle pour le 12^{ème} tour de Lot- et-Garonne
Gymnastique Volontaire Agenaise	915
Gymnastique Volontaire Ecole Normale	305
Karaté Club Agenais	1 500
Le Miroir de Soie	200
Les Randonneurs de l'Agenais	300
Patriotes Agenais	8 500
Pétanque du Gravier	1 800
Pétanque du Pin	300
Pétanque Pont de la Garde	450
Rodrigues Tennis Club Agenais	3 300
Société d'Escrime Agenaise	2 000
Société des Courses de l'Agenais	46
S.U.A. Athlétisme	9 100
S.U.A. Football	49 700 + 9 145 animations sportives
S.U.A. Natation	13 300
S.U.A. Pelote Basque	4 000
S.U.A. Rugby	91 000
S.U.A. Tennis	10 500
S.U.A. Tennis de Table	4 000 + 1 500 subvention exceptionnelle pour le tournoi des jeunes

TOURISME

Office de Tourisme	123 000
---------------------------	---------

VIE DES QUARTIERS

Agen Gravier Les Iles	300
Association Loisirs Blum Donnefort	500

23 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'EQUIPEMENT AU RESTAURANTS DU CŒUR – RELAIS DU CŒUR DE LOT-ET-GARONNE

M. GARAY – Adjoint au Maire

Les Restaurants du Cœur – Relais du cœur de Lot-et-Garonne nous ont adressé une demande de subvention d'équipement exceptionnelle pour l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique. Le coût de cet investissement s'est élevé à 20 000 € TTC.

Cette acquisition s'est avérée nécessaire afin de remplacer l'ancien véhicule usagé qui n'était par ailleurs plus aux normes sanitaires.

Une demande semblable a également été adressée aux principales communes des alentours d'Agen qui sont également des partenaires habituels de l'association (Boé, Bon-Encontre, Le Passage et Pont-du-Casse) ainsi qu'aux communes du département où sont implantées des centres de distribution Restos pour l'approvisionnement desquels le véhicule acquis est utilisé (Aiguillon, Casteljaloux, Fumel, Marmande, Sainte-Livrade et Villeneuve-sur-Lot). La DDASS, le Conseil général, la C.A.A. et le Rotary Club ont également été sollicités.

M. CAMINADE

Au-delà des activités traditionnelles des Restaurants du Cœur que vous connaissez, je tiens à préciser qu'ils sont également partenaires de la ville d'Agen pour les repas que nous servons aux personnes en difficulté, le week-end en période hivernale.

En effet, en partenariat avec cette association, nous avons entrepris de servir des repas le samedi et le dimanche durant la période hivernale, puisque les Restaurants du Cœur et le Restaurant social sont fermés. Ils mettent donc à notre disposition un véhicule frigorifique permettant de récupérer les repas confectionnés et offerts par le Centre hospitalier et de les amener rue de Contensou, sur le lieu de distribution.

M. VEYRET

Mme Pitous, qui travaille au centre hospitalier, ne cessait de vous rappeler de dire à ce propos « avec l'hôpital ». Mais vous l'avez dit.

M. BEDOURET

M. le Maire, permettez moi juste un billet d'humeur.

Je n'ai rien contre les Restaurants du Cœur et leur activité qui est tout à fait louable. Je vous rappelle cependant que l'esprit de la Loi Coluche était que les Restaurants du Cœur disparaissent le plus rapidement possible. Or force est de constater que la situation s'est pérennisée et ne fait même qu'empirer depuis 20 ans.

Vous dites : « *encore cinq ans* »? Merci M. Disses, vous me rassurez ; j'attendrai donc.

M. VEYRET

C'est bien de faire des billets d'humeur, Alain. Mais force est de constater que depuis la création des Restaurants du Cœur, que la gauche ou la droite soient au pouvoir –y compris avec les Verts d'ailleurs-, la précarité a continué à progresser.

En conséquence, nous devons tous nous remettre en cause.

M. BEDOURET

M. le Maire, je ne visais personne bien entendu et je suis tout à fait d'accord avec l'action des Restaurants du Cœur.

Mais je tenais à rappeler l'état d'esprit de Coluche à la création de cette association : « *je souhaite que ce que je met en place aujourd'hui disparaisse le plus rapidement possible, ce qui signifierait que la situation a favorablement évolué* ». On constate effectivement que ce n'est pas le cas.

M. VEYRET

La seule réponse que je peux faire est : *putain de camion !*

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'équipement de 2 000 € aux Restaurants du Cœur – Relais du cœur de Lot-et-Garonne pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique.

2°) VERSE cette subvention sur présentation de la copie de la facture acquittée pour un montant minimal d'acquisition de 20 000 € TTC. A défaut le montant de la subvention sera proratisé.

3°) IMPUTE ces dépenses sur les crédits à inscrire à la DM1 2007 au :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2042 : Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Fonction 523 : Actions en faveur des personnes en difficulté.....2 000€

24 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION DIOCESAINE – EVECHE D'AGEN POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU MARTROU

M. GARAY – Adjoint au Maire

L'Association Diocésaine d'Agen nous a adressé en juillet 2006 un projet de restauration de la chapelle du Martrou située 12, rue des Martyrs à Agen. Les travaux d'un montant de 480 512 € TTC ont débuté en octobre dernier.

Cette chapelle, d'époque romane et propriété de l'Association diocésaine, est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Elle a été édifiée au-dessus d'une crypte où aurait été enseveli Saint Caprais après son martyr vers 274. Cet endroit revêt donc une importance historique et patrimoniale réelle pour l'Agenais.

L'objectif des travaux de réhabilitation consiste d'une part à restaurer l'édifice pour ensuite y aménager un lieu ouvert au public dans le cadre de manifestations culturelles (expositions, concerts, conférences).

A cet effet, l'Association diocésaine sollicite une subvention de la Ville d'Agen. Le plan de financement prévoit également le soutien de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour un montant total de 52 K€. Le solde serait assuré par voie d'autofinancement et d'emprunt.

M. VEYRET

Il était légitime que nous participions à la préservation de ce patrimoine. Le faire à parité avec le Conseil général, comme la ville l'a proposé, me paraît tout aussi légitime.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1°) ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'équipement de 19 425 € à l'Association Diocésaine – Evêché d'Agen pour la restauration de la chapelle du Martrou au titre de la réhabilitation d'un édifice inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques. Le montant de cette subvention est établi sur la base d'une participation paritaire à celle du Conseil général de Lot-et-Garonne.

Cette subvention représente 15% d'une assiette de travaux plafonnée à 129 500 € TTC.

2°) DIT que le versement de la subvention interviendra en deux fois : un acompte de 50% sur production de l'ordre de service, le solde à la réception des travaux sur production du décompte définitif des dépenses réalisées et du compte-rendu financier de l'opération visé par le comptable.

3°) DIT que la décision attributive sera nulle de plein droit si la réalisation de l'opération (réception des travaux) n'est pas intervenue dans un délai de deux ans à compter de ce jour.

4°) AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Association Diocésaine – Evêché d'Agen la convention qui fixera les modalités précises d'octroi de ce financement.

5°) IMPUTE ces dépenses sur les crédits qui seront inscrits à la DM1 2007 au :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2042 : Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé

Fonction 025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)

25 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM LOGIS 47 POUR LA CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS LOCATIFS RUE SAINT FIARY

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Lors de sa séance du 10 janvier 2007 le Conseil d'Administration de la SA HLM LOGIS 47 a adopté les marchés de travaux et le plan de financement concernant la construction de 10 logements locatifs rue Saint Fiary à AGEN.

Cette réalisation –d'un coût total de 774 747 €- amène la SA LOGIS 47 à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations quatre emprunts dont :

- 2 PLUS pour 8 logements : 467 722 € et 31 876 €
- 2 PLAI pour 2 logements : 66 217 € et 6 012 €

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ces prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt n° 1 :

Type de prêt	P.L.U.S.
Montant du prêt	467 722 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt n° 2 :

Type de prêt	P.L.U.S. (charge foncière)
Montant du prêt	31 876 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt n° 3 :

Type de prêt	PLAI
Montant du prêt	66 217 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt n° 4 :

Type de prêt	PLAI (charge foncière)
Montant du prêt	6 012 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Pour ces 4 prêts, les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à la SA HLM LOGIS 47 pour la réalisation de 4 prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies ci-dessus à savoir :

- 2 PLUS de 467 722 € et 31 876 €,
- 2 PLAI de 66 217 € et 6 012 €

ARTICLE 2 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

26 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM LOGIS 47 POUR LA CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS RUELLA SAINT FIARY

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Lors de sa séance du 10 janvier 2007 le Conseil d'Administration de la SA HLM Logis 47 a adopté les marchés de travaux et le plan de financement concernant la construction de 6 logements Ruelle Saint Fiary à Agen.

Cette réalisation –d'un coût total de 248 364 €- amène la SA HLM Logis 47 à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux prêts PLAI, l'un de 51 505 € et l'autre de 1 062 €.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ces prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt n° 1

Type de prêt	P.L.A.I. (acquisition)
Montant du prêt	51 505 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt n° 2

Type de prêt	P.L.A.I. (charge foncière)
Montant du prêt	1 062 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Pour ces deux prêts, les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à la SA HLM Logis 47 pour la réalisation de 2 prêts P.L.A.I., l'un de 51 505 € et l'autre de 1 062 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

27 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA HLM LOGIS 47 POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 10 LOGEMENTS RUE DESCAYRAT

M. CAMINADE, Premier Adjoint

Lors de sa séance du 10 janvier 2007 le Conseil d'Administration de la SA HLM LOGIS 47 a adopté les marchés de travaux et le plan de financement concernant l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements rue Descayrat à AGEN.

Cette réalisation –d'un coût total de 805 906 €- amène la SA LOGIS 47 à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations deux emprunts, l'un de 428 377 € et l'autre de 309 204 €.

La garantie communale est nécessaire à l'obtention de ces prêts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt n° 1 :

Type de prêt	P.L.U.S. (amélioration)
Montant du prêt	428 377 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	40 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt n° 2 :

Type de prêt	P.L.U.S. (acquisition)
Montant du prêt	309 204 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,55 %
Taux annuel de progressivité	0,50 %
Durée totale du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	0
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Pour ces 2 prêts les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à la SA HLM LOGIS 47 pour la réalisation de deux prêts : l'un de 428 377 € et l'autre de 309 204 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions définies ci-dessus.

ARTICLE 2 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Agen s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur

QUESTIONS DIVERSES

M. VEYRET

Pour terminer, avez-vous lu dans le Sud-Ouest du 12 Mai dernier, un article sur les finances communales ?

Cet article présente une étude faisant apparaître que la ville d'Agen est la mieux placée du département en matière d'endettement, derrière Marmande, Villeneuve, Tonneins, Estillac, Pont du Casse et Duras.

Mme FRANCOIS-PONCET

Vous avez, pour cela, suffisamment ponctionné les Agenais.

M. VEYRET

Le Conseil général n'a-t-il pas aussi augmenté l'imposition de 27 % ? Et pourtant, il est toujours aussi endetté.

La séance est levée.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Naziha BORIES-MATALLAH